

LES INDUSTRIES DOREL INC.
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AUX 30 DÉCEMBRE 2023 ET 2022



KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Tour KPMG, Bureau 1500

600, boul. de Maisonneuve Ouest

Montréal (Québec) H3A 0A3

Canada

Téléphone : 514-840-2100

Télécopieur : 514-840-2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Les Industries Dorel inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Les Industries Dorel inc. (la « Société »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 30 décembre 2023 et 2022;
- les états consolidés du résultat et les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 30 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 30 décembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

Évaluation du caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 3b), q) et 24 des états financiers. Au 30 décembre 2023, les actifs d'impôt différé (déduction faite des passifs d'impôt différé) s'établissaient à 37,1 millions de dollars. La réalisation ultime des actifs d'impôt différé dépend de la réalisation de bénéfices imposables futurs et des stratégies de planification fiscale. L'évaluation du caractère recouvrable des actifs d'impôt différé exige que la Société ait recours à des estimations et à des jugements importants au sujet des attentes concernant les bénéfices imposables futurs et les stratégies de planification fiscale.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation du caractère recouvrable des actifs d'impôt différé constituait une question clé de l'audit. Il s'agit d'une question clé de l'audit parce que des jugements importants de la part de l'auditeur ainsi que des compétences et des connaissances spécialisées ont été nécessaires à l'évaluation des résultats de nos procédures quant à l'estimation des projections à l'égard des bénéfices futurs et des stratégies de planification fiscale.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit :

- nous avons évalué les hypothèses liées aux taux de croissance à long terme de la Société, en les comparant aux taux de croissance historiques de la Société;
- nous avons comparé les produits et les marges budgétés historiques de la Société avec les résultats réels afin d'évaluer la capacité de la Société à faire preuve de précision dans l'élaboration des hypothèses relatives aux taux de croissance des produits et aux marges;
- nous avons comparé les projections à l'égard des bénéfices futurs avec les résultats historiques. Nous avons effectué des analyses de sensibilité afin d'évaluer l'incidence de variations potentielles des projections à l'égard des bénéfices futurs;

- nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer le caractère approprié de l'analyse de l'utilisation des actifs d'impôt différé de la Société et certaines stratégies de planification fiscale qui contribueront à l'utilisation de ces actifs d'impôt.

Évaluation des incertitudes fiscales

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 3 b), q) et 24 des états financiers. La charge d'impôts sur le résultat de la Société est fondée sur des règles et des règlements fiscaux complexes qui sont susceptibles d'interprétation et exigent des estimations et des hypothèses que les autorités fiscales de divers territoires pourraient contester. Les estimations et les hypothèses liées aux passifs d'impôt différé font l'objet de révisions périodiques et sont ajustées lorsque les circonstances l'exigent. Des ajustements peuvent être apportés à la suite de modifications des lois fiscales et des lignes de conduite administratives, et de la résolution d'incertitudes au terme de vérifications fiscales ou de l'expiration de délais prescrits dans les dispositions pertinentes. Les résultats définitifs de vérifications fiscales et d'autres événements peuvent différer significativement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat et évaluer les passifs d'impôt différé. Les estimations et les hypothèses de la Société liées à la résolution finale des incertitudes fiscales constituent des jugements importants de la part de la direction.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation des incertitudes fiscales constituait une question clé de l'audit. L'étendue des activités de la Société et la complexité globale des réglementations fiscales nécessitent des jugements importants de la part de l'auditeur ainsi que des compétences et des connaissances spécialisées pour évaluer l'appréciation de la Société relativement aux incertitudes et aux jugements dans l'estimation liée à l'impôt final que celle-ci devra payer. De plus, des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires à l'évaluation des résultats de nos procédures relatives aux jugements importants de la part de la direction de la Société.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels ont mis en œuvre les procédures suivantes :

- acquérir une compréhension de la structure fiscale de la Société et évaluer le caractère approprié des jugements et des estimations de la direction dans l'application des lois fiscales, y compris les dispositions et les règlements;
- évaluer les estimations et les hypothèses utilisées par la direction dans son évaluation des incertitudes fiscales en élaborant une évaluation indépendante fondée sur notre compréhension et notre interprétation des lois fiscales;

- examiner la conclusion définitive des vérifications fiscales avec les autorités fiscales compétentes et à évaluer l'expiration des délais de prescription.

Dépréciation d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et du goodwill

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 3 b), h), j) et 12 des états financiers. Le solde des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée s'élève à 24,4 millions de dollars, dont une tranche de 23,5 millions de dollars se rapporte à des marques de commerce liées à l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») Dorel Produits de puériculture – Europe. Le solde du goodwill de 45,4 millions de dollars se rattache entièrement à l'UGT Dorel Maison. La Société effectue des tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée annuellement ou si un événement ou un changement de circonstances indique que la valeur comptable de l'UGT est susceptible d'excéder sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité d'une UGT et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins du calcul de la valeur recouvrable des UGT, les hypothèses importantes utilisées par la Société pour obtenir les flux de trésorerie futurs actualisés des UGT comprennent les taux de croissance des produits, les marges opérationnelles, les taux d'imposition, les taux de croissance terminaux et les taux d'actualisation.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de l'analyse de la dépréciation des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et du goodwill liée aux UGT constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies en raison du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans la détermination de la valeur recouvrable. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les hypothèses importantes auxquelles la Société a eu recours dans la détermination de la valeur recouvrable des UGT. Des changements dans ces hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur la valeur recouvrable des UGT et entraîner une perte de valeur. Par conséquent, des jugements importants de la part de l'auditeur et des compétences et des connaissances spécialisées ont été nécessaires à l'évaluation des résultats de nos procédures.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit :

- nous avons évalué les hypothèses liées aux taux de croissance à long terme de la Société pour les UGT en les comparant aux taux de croissance prévus dans les rapports d'analystes de la Société et de ses pairs;
- nous avons comparé les produits et les marges budgétés historiques de la Société avec les résultats réels afin d'évaluer la capacité de la Société à faire preuve de précision dans l'élaboration des hypothèses relatives aux taux de croissance des produits et aux marges;

- nous avons comparé les flux de trésorerie futurs des UGT aux résultats historiques. Nous avons effectué une analyse de sensibilité afin d'évaluer l'incidence de modifications potentielles des hypothèses liées aux flux de trésorerie futurs et au taux d'actualisation sur la valeur recouvrable des UGT;
- nous avons demandé à un professionnel en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ce professionnel nous a aidés à évaluer le caractère approprié de l'hypothèse liée au taux d'actualisation utilisée dans la détermination de la valeur recouvrable en la comparant à une fourchette de taux d'actualisation élaborée de manière indépendante à l'aide de données de marché publiées pour des entités comparables et a examiné le caractère approprié du modèle.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2023 », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2023 », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.



Page 8

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Michael Baratta.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Montréal, Canada

Le 11 mars 2024

LES INDUSTRIES DOREL INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Aux 30 décembre 2023 et 2022
(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

	2023	2022
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 26)	24 089 \$	32 409 \$
Créances clients (note 7)	199 718	193 030
Stocks (note 8)	363 148	421 478
Impôts sur le résultat à recouvrer	3 925	4 638
Autres actifs (note 13)	26 754	27 606
Fonds détenus par l'assureur cédant (note 17)	1 925	—
	<u>619 559</u>	<u>679 161</u>
Actifs détenus en vue de la vente [note 5 d)]	—	2 676
	<u>619 559</u>	<u>681 837</u>
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 9)	84 551	87 350
Actifs au titre de droits d'utilisation [note 10 a)]	128 456	142 427
Immobilisations incorporelles (note 11)	62 866	67 087
Goodwill (notes 12 et 28)	45 417	45 205
Actifs d'impôt différé (note 24)	44 606	28 536
Autres actifs (note 13)	15 472	8 006
	<u>381 368</u>	<u>378 611</u>
	<u>1 000 927 \$</u>	<u>1 060 448 \$</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 14)	7 317 \$	11 946 \$
Fournisseurs et autres dettes (note 15)	321 197	279 620
Obligations locatives [note 10 b)]	37 064	33 293
Impôts sur le résultat à payer	2 620	1 849
Dette à long terme (note 16)	20 318	6 591
Provisions (note 17)	33 818	36 613
Autres passifs (note 13)	7 248	5 172
	<u>429 582</u>	<u>375 084</u>
Passifs non courants		
Obligations locatives [note 10 b)]	112 909	129 601
Dette à long terme (note 16)	215 347	250 139
Passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite (note 19)	6 414	10 866
Passifs d'impôt différé (note 24)	7 550	7 773
Provisions (note 17)	2 253	2 234
Autres passifs (note 13)	2 170	3 607
	<u>346 643</u>	<u>404 220</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 20)	205 962	205 613
Surplus d'apport	36 009	36 395
Cumul des autres éléments du résultat global	(41 312)	(47 257)
Autres capitaux propres	27 759	27 759
Résultats non distribués	(3 716)	58 634
	<u>224 702</u>	<u>281 144</u>
	<u>1 000 927 \$</u>	<u>1 060 448 \$</u>
ENGAGEMENTS, GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS (note 23)		

Voir les notes ci-jointes.

AU NOM DU CONSEIL :



Martin Schwartz, administrateur



Jeffrey Schwartz, administrateur

LES INDUSTRIES DOREL INC.**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US, sauf les montants par action)

	2023	2022
ACTIVITÉS POURSUIVIES		
PRODUITS (note 28)	1 388 748 \$	1 570 274 \$
Coût des produits vendus (note 8)	1 144 968	1 365 261
BÉNÉFICE BRUT	243 780	205 013
Frais de vente	126 096	126 770
Frais généraux et administratifs	139 696	141 780
Frais de recherche et de développement	24 536	26 758
Perte de valeur sur les créances clients (note 7)	1 117	239
Frais de restructuration (note 6)	4 532	8 445
PERTE OPÉRATIONNELLE	(52 197)	(98 979)
Frais financiers [note 27 a)]	24 726	28 999
PERTE AVANT IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(76 923)	(127 978)
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat (note 24)		
Exigibles	1 722	5 068
Différés	(16 295)	(14 133)
	(14 573)	(9 065)
PERTE NETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES	(62 350) \$	(118 913) \$
ACTIVITÉ ABANDONNÉE		
Bénéfice lié à l'activité abandonnée, déduction faite de l'impôt [note 5 b)]	—	254 876
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(62 350) \$	135 963 \$
(PERTE) BÉNÉFICE PAR ACTION (note 25)		
De base	(1,92) \$	4,18 \$
Dilué(e)	(1,92) \$	4,07 \$
PERTE PAR ACTION – ACTIVITÉS POURSUIVIES (note 25)		
De base	(1,92) \$	(3,65) \$
Diluée	(1,92) \$	(3,65) \$

Voir les notes ci-jointes.

LES INDUSTRIES DOREL INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

	2023	2022
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(62 350) \$	135 963 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés plus tard en résultat net :		
<u>Écart de conversion cumulé :</u>		
Variation nette des profits de change latents sur la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite de l'impôt de néant	5 963	4 464
(Pertes nettes) profits nets sur la couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite de l'impôt de néant	(728)	3 163
Reclassement de l'écart de conversion cumulé suite à la vente de la division Dorel Sports [note 5 a)]	–	51 657
	5 235	59 284
<u>Variations nettes des couvertures de flux de trésorerie :</u>		
Variation nette des profits latents sur dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie	562	4 339
Reclassement en résultat net	(1 396)	437
Reclassement dans l'actif non financier correspondant	(100)	(2 209)
Impôt différé (note 24)	258	(771)
	(676)	1 796
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
<u>Régimes à prestations définies :</u>		
Réévaluations des passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite (note 19)	1 838	9 304
Impôt différé (note 24)	(452)	(2 544)
	1 386	6 760
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	5 945	67 840
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	(56 405) \$	203 803 \$
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Activités poursuivies	(56 405) \$	(102 730) \$
Activité abandonnée	–	306 533
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	(56 405) \$	203 803 \$

Voir les notes ci-jointes.

LES INDUSTRIES DOREL INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

	Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la Société							
	Cumul des autres éléments du résultat global					Autres capitaux propres	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
	Capital social	Surplus d'apport	Écart de conversion cumulé	Couvertures de flux de trésorerie	Régimes à prestations définies			
Solde au 30 décembre 2021	204 737 \$	32 287 \$	(103 166) \$	(1 131) \$	(10 800) \$	27 759 \$	319 314 \$	469 000 \$
Total du résultat global :								
Bénéfice net	—	—	—	—	—	—	135 963	135 963
Autres éléments du résultat global	—	—	59 284	1 796	6 760	—	—	67 840
	—	—	59 284	1 796	6 760	—	135 963	203 803
Reclassement depuis le surplus d'apport par suite du règlement d'unités d'actions différées (notes 20 et 21)	1 375	(2 339)	—	—	—	—	—	(964)
Paievements fondés sur des actions (note 21)	—	446	—	—	—	—	—	446
Rachat et annulation d'actions (note 20)	(499)	—	—	—	—	—	—	(499)
Dividendes sur les actions ordinaires (note 20)	—	—	—	—	—	—	(390 642)	(390 642)
Dividendes sur unités d'actions différées (note 20)	—	6 001	—	—	—	—	(6 001)	—
Solde au 30 décembre 2022	205 613 \$	36 395 \$	(43 882) \$	665 \$	(4 040) \$	27 759 \$	58 634 \$	281 144 \$
Total du résultat global :								
Perte nette	—	—	—	—	—	—	(62 350)	(62 350)
Autres éléments du résultat global	—	—	5 235	(676)	1 386	—	—	5 945
	—	—	5 235	(676)	1 386	—	(62 350)	(56 405)
Reclassement depuis le surplus d'apport par suite du règlement d'unités d'actions différées (notes 20 et 21)	349	(386)	—	—	—	—	—	(37)
Solde au 30 décembre 2023	205 962 \$	36 009 \$	(38 647) \$	(11) \$	(2 654) \$	27 759 \$	(3 716) \$	224 702 \$

Voir les notes ci-jointes.

LES INDUSTRIES DOREL INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX :		
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
(Perte nette) bénéfice net	(62 350) \$	135 963 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements [note 27 b)]	69 504	71 218
Pertes latentes sur actifs financiers et passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	7	514
Paiements fondés sur des actions (note 21)	–	446
Variation des fonds détenus par l'assureur cédant	(1 925)	–
Coûts des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite (note 19)	1 876	3 529
(Profit net) perte nette sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles et sur modifications des contrats de location	(970)	2 424
Profit sur la vente de la division Dorel Sports (note 5)	–	(260 732)
Frais de restructuration (note 6)	(53)	(139)
Frais financiers [notes 5 b) et 27 a)]	24 726	29 276
Recouvrement d'impôts sur le résultat [notes 5 b) et 24]	(14 573)	(5 375)
Variations nettes des soldes liés aux activités opérationnelles (note 26)	86 590	(42 079)
Impôts sur le résultat payés	(3 327)	(49 859)
Impôts sur le résultat recouvrés	2 758	1 642
Intérêts payés	(26 472)	(20 123)
Intérêts reçus	1 141	282
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	76 932	(133 013)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
(Diminution) augmentation nette de la dette bancaire (note 26)	(4 669)	8 276
Versements déduction faite du produit sur la dette à long terme (notes 16 et 26)	(15 571)	(185 026)
Coûts de financement (note 26)	(8 001)	(1 116)
Frais de remboursement anticipé [notes 16 et 27 a)]	–	(6 375)
Produit (remboursement) net au titre du règlement des swaps de taux d'intérêt (note 26)	1 393	(431)
Paiements des obligations locatives [note 10 d)]	(39 102)	(32 567)
Rachat d'actions (note 20)	–	(499)
Dividendes sur actions ordinaires (note 20)	–	(390 642)
SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(65 950)	(608 380)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Entrées d'immobilisations corporelles (notes 9 et 26)	(15 835)	(19 933)
Cessions d'immobilisations corporelles (note 9)	50	106
Entrées d'immobilisations incorporelles (notes 11 et 26)	(7 716)	(7 713)
Produit net de la cession d'actifs détenus en vue de la vente	2 962	–
Produit net de la vente de la division Dorel Sports [note 5 a)]	–	788 580
Déconsolidation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la division Dorel Sports [note 5 a)]	–	(26 145)
(SORTIES) RENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(20 539)	734 895
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 237	(13 259)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(8 320)	(19 757)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	32 409	52 166
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 26)	24 089 \$	32 409 \$

Voir les notes ci-jointes.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

pour les exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 1 – NATURE DES ACTIVITÉS

Les Industries Dorel inc. (la « Société ») est une société mondiale de biens de consommation dotée d'un portefeuille de grandes marques de produits dont elle assure la conception, la fabrication ou la fourniture, la mise en marché et la distribution par l'entremise des divisions suivantes : Dorel Produits de puériculture et Dorel Maison. Les principaux marchés géographiques des produits de la Société sont ceux des États-Unis, de l'Europe, de l'Amérique latine, du Canada et de l'Asie. Les principales activités de la Société sont décrites à la note 28. La Société, dont les actions sont cotées à la Bourse de Toronto (« TSX »), est constituée et domiciliée au Canada. Le siège social est situé à Westmount (Québec).

Les secteurs opérationnels de la Société se fondent sur deux lignes d'activité distinctes et sont les suivants.

Secteur opérationnel	Principales activités génératrices de produits
Dorel Produits de puériculture	Vente d'accessoires pour enfants comprenant sièges d'auto pour enfants, poussettes, matériel pour la maison, jouets d'éveil et articles de soins et dispositifs de sécurité pour enfants.
Dorel Maison	Vente de meubles prêts-à-assembler et de produits pour la maison, comprenant meubles pliables en métal, futons, meubles pour enfants, escabeaux, chariots manuels, échelles, meubles d'extérieur et autres articles de mobilier importés.

NOTE 2 – DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET BASE DE PRÉPARATION ET D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») adoptées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), le dollar des États-Unis (« dollar US ») servant de monnaie de présentation. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle de la société mère canadienne. Toutes les informations financières sont présentées en dollars US et ont été arrondies au millier de dollars le plus proche, sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique à l'exception de ce qui suit :

	Base d'évaluation
Instruments financiers dérivés	Juste valeur
Accords de paiement fondé sur des actions	Conformément à l'IFRS 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i>
Actifs détenus en vue de la vente	À la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux
Regroupements d'entreprises : actifs acquis et passifs repris identifiables	À la juste valeur à la date d'acquisition
Passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite	Total net des actifs du régime évalués à la juste valeur, diminué de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies
Obligations locatives	Valeur actualisée des paiements de loyers futurs
Dette	Valeur actualisée des remboursements de la dette futurs
Responsabilité produits	Valeur actualisée de la sortie de ressources nécessaire pour éteindre l'obligation

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 11 mars 2024.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme dans la préparation des états financiers consolidés de tous les exercices présentés et ont été appliquées de manière uniforme par les entités de la Société. Certains montants donnés pour comparaison dans les états financiers consolidés ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation des états financiers consolidés de 2023.

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales aux 30 décembre 2023 et 2022. La Société consolide une participation de 100 % dans toutes ses filiales à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Société acquiert le contrôle, et cette participation continue d'être consolidée jusqu'à la date à laquelle ce contrôle cesse. La Société contrôle une entité émettrice lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Plus précisément, la Société contrôle une entité émettrice si et seulement si elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice, elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les états financiers des filiales sont établis pour la même période de présentation que ceux de la Société.

Les méthodes comptables des filiales sont conformes à celles de la Société. Tous les soldes et opérations intragroupe importants, et tous les produits et charges latents découlant d'opérations intragroupe, ont été éliminés dans la préparation des états financiers consolidés.

b) Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation d'états financiers consolidés en conformité avec les IFRS exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement, qu'elle procède à des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui touchent les montants comptabilisés des actifs et des passifs, les montants des produits et des charges connexes, ainsi que les informations à fournir à l'égard des actifs et des passifs éventuels. Les estimations et les jugements, qui sont continuellement réévalués, se fondent sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, dont la prévision d'événements futurs, que l'on estime raisonnables dans les circonstances. Les effets de ces révisions sont pris en compte dans les états financiers consolidés dans la période où cela est jugé nécessaire et dans toute période future qui sera touchée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et les écarts pourraient être significatifs.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction a exercé son jugement en ce qui a trait à l'incidence de l'incertitude de la conjoncture macroéconomique, y compris les pressions inflationnistes persistantes, l'évolution des habitudes en matière de dépenses de consommation, les variations des taux de change et les taux d'intérêt élevés, sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges de la Société ainsi que sur les informations à fournir connexes, au moyen d'estimations et d'hypothèses qui sont assujetties à des incertitudes importantes. L'ampleur des répercussions qu'aura l'incertitude de la conjoncture macroéconomique sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dépendra de l'évolution future de la situation, laquelle est très incertaine et impossible à prévoir pour le moment. En conséquence, les résultats réels pourraient différer substantiellement des estimations et des hypothèses qui tiennent compte de l'incidence de l'incertitude de la conjoncture macroéconomique formulées par la direction aux fins de l'établissement de ces états financiers consolidés.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les jugements les plus déterminants et les estimations et hypothèses importantes dans l'application des méthodes comptables sont décrits ci-dessous :

- *Mode de préparation des états financiers consolidés*

À chaque période de présentation de l'information financière, la direction évalue le mode de préparation des états financiers consolidés. Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation conformément aux IFRS. Le principe de la continuité de l'exploitation suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations et engagements dans le cours normal de ses activités.

- *Test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée*

Des estimations importantes sont requises de la part de la direction pour déterminer à la fois la juste valeur et la valeur d'utilité d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), à laquelle un goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont attribués. Des estimations doivent être faites de la juste valeur, des coûts de sortie ou des flux de trésorerie futurs actualisés liés aux UGT. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que le goodwill ou les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ont effectivement perdu de la valeur, et sur la valeur monétaire de cette perte de valeur.

- *Provisions et passifs éventuels*

Une provision est comptabilisée si la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, pour laquelle on estime probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations au titre de la responsabilité produits, des garanties de produits, des réclamations et règlements éventuels de litiges, et dont le montant peut être estimé de manière fiable. La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer si les trois conditions ont été respectées pour constater une provision ou s'il existe plutôt un passif éventuel à la date de clôture.

La direction fait une estimation fiable de l'obligation une fois que les critères applicables sont respectés pour comptabiliser le passif. L'estimation de la direction se fonde sur la probabilité et l'étalement des sorties de ressources, les taux d'actualisation, l'expérience passée, la nature de la provision, les avis obtenus de conseillers juridiques et autres conseillers, et sur l'existence d'un droit de créance.

- *Impôts sur le résultat*

La charge d'impôts sur le résultat de la Société est fondée sur des règles et règlements fiscaux qui sont susceptibles d'interprétation et exigent des estimations et hypothèses que les autorités fiscales de divers territoires pourraient contester. Les estimations par la direction des actifs et passifs d'impôts de la Société font l'objet de révisions périodiques et sont ajustées lorsque les circonstances l'exigent, en cas par exemple de modifications des lois fiscales et des lignes de conduite administratives, et de la résolution d'incertitudes au terme de vérifications fiscales ou de l'expiration de délais prescrits dans les dispositions pertinentes. Les résultats définitifs de vérifications fiscales et d'autres événements peuvent différer significativement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat et évaluer les actifs et passifs d'impôts. Un actif d'impôt différé est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera réalisé dans l'avenir. La réalisation ultime des actifs d'impôt différé est fondée sur les estimations faites par la direction de la réalisation de bénéfices futurs et de l'incidence des stratégies de planification fiscale.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

- *Comptabilisation des produits : retours sur vente et autres programmes destinés à la clientèle*

À la passation d'un contrat, la Société estime la contrepartie variable en vertu des programmes et incitatifs offerts aux clients. Les montants estimés de la contrepartie variable sont fondés sur diverses hypothèses, y compris des ententes avec des clients comparables, l'expérience passée avec les clients et/ou les produits, et d'autres facteurs pertinents. Le montant des produits des activités ordinaires comptabilisé est ajusté pour tenir compte des retours prévus, lesquels sont évalués par la direction selon les données historiques des catégories connexes de produits vendus.

- *Provision pour perte de valeur sur les créances clients*

La Société comptabilise une provision pour perte de valeur à l'égard des pertes de crédit attendues sur les créances clients, au moyen d'une estimation reposant sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit. Dans son évaluation, la direction estime les pertes de crédit attendues à la lumière des pertes de crédit passées et d'après une évaluation éclairée du risque de crédit, compte tenu d'informations de nature prospective. Si les pertes de crédit réelles diffèrent des estimations, les résultats futurs seront touchés.

- *Évaluation des stocks*

La Société revoit régulièrement les quantités de produits en stock et comptabilise une réduction de valeur à l'égard des stocks qui ne sont plus réputés être pleinement recouvrables. Le coût des stocks peut ne plus être recouvrable si les stocks sont difficiles à écouler, endommagés, devenus obsolètes, ou si leurs prix de vente ou les prévisions relatives à la demande des produits régressent. Si les conditions réelles du marché sont moins favorables qu'on l'avait prévu, ou si la liquidation des stocks dont la valeur n'est plus réputée être pleinement recouvrable est plus difficile que prévu, des réductions de valeur additionnelles peuvent être requises.

- *Détermination de la durée des contrats de location assortis d'options de prolongation ou d'options de résiliation*

La Société détermine la durée du contrat de location comme étant la période non résiliable du contrat de location, ainsi que toute période visée par une option de prolongation du contrat de location, si elle a la certitude raisonnable de l'exercer, ou toute période visée par une option de résiliation, si elle a la certitude raisonnable de ne pas l'exercer. La Société fait preuve de jugement lorsqu'elle évalue s'il est raisonnablement certain qu'elle exercera ses options de prolonger ses contrats de location ou qu'elle n'exercera pas ses options de résilier ses contrats, en tenant compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. L'évaluation est revue s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important ayant une incidence sur cette évaluation qui dépend de la volonté de la Société.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

c) Première application de normes comptables nouvelles ou modifiées

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2023, la Société a adopté les normes comptables nouvelles ou modifiées suivantes :

Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications d'IAS 12)

Les modifications réduisent le champ d'application de l'exemption liée à la comptabilisation initiale de manière à exclure les transactions qui donnent lieu à des différences temporaires égales et compensatoires, par exemple, les contrats de location et les passifs relatifs au démantèlement. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise. Pour ce qui est des contrats de location et des passifs relatifs au démantèlement, les actifs et les passifs d'impôts connexes devront être comptabilisés à partir du début de la première période comparative présentée, et l'effet cumulatif devra être comptabilisé en tant qu'ajustement aux résultats non distribués. Pour toutes les autres transactions, les modifications s'appliquent aux transactions qui ont lieu après le début de la première période présentée. La Société a mis à jour les informations fournies dans les présents états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 décembre 2023. L'adoption de ces modifications a entraîné la présentation d'une majoration de 35 415 \$ de l'actif d'impôt différé lié aux obligations locatives et du passif d'impôt différé lié aux actifs au titre de droits d'utilisation au 30 décembre 2022 (se reporter à la note 24), sans incidence sur le montant net de l'actif d'impôt différé comptabilisé.

Définitions des estimations comptables (modifications d'IAS 8)

Les modifications prévoient une nouvelle définition des estimations comptables qui précisent qu'elles sont des montants des états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation. Les modifications clarifient également la relation entre les méthodes comptables et les estimations comptables en précisant qu'une société formule une estimation comptable en vue d'atteindre un objectif défini par une méthode comptable. Cette distinction est importante, car les changements de méthodes comptables doivent être appliqués de façon rétrospective, tandis que les changements d'estimations comptables sont comptabilisés de façon prospective. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise. Les modifications d'IAS 8 n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de Société.

Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications d'IAS 1)

Les modifications changent les exigences en ce qui a trait aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications exigent que les sociétés fournissent des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que des informations sur les principales méthodes comptables et précisent également que les informations sur les méthodes comptables se rapportant à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions non significatifs sont, de ce fait, non significatives, et il n'est pas nécessaire de les fournir. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise. La Société a mis à jour les informations fournies sur les méthodes comptables dans les présents états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 décembre 2023.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modifications d'IAS 12)

En mai 2023, l'IASB a publié la modification d'IAS 12 intitulée *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2* qui établit un allègement obligatoire en ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés découlant de l'impôt minimum mondial. Les modifications prévoient une exception temporaire à l'exigence de comptabilisation et de présentation des impôts différés découlant d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée dans le but de mettre en œuvre le modèle de règles du Pilier 2, publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il peut notamment s'agir d'une loi instaurant un impôt complémentaire minimum national qui est admissible selon ces règles. Les modifications établissent aussi des obligations d'information ciblées visant les notes annexes pour les entités concernées, afin de permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre dans quelle mesure une entité sera touchée par l'impôt minimum, surtout avant l'entrée en vigueur de la loi. Les modifications d'IAS 12 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Société a mis à jour les informations fournies dans les présents états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 décembre 2023.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Des lois Pilier 2 ont été adoptées ou quasi adoptées dans certains territoires où les filiales de la Société exercent leurs activités. La Société a appliqué l'allègement obligatoire et n'a pas comptabilisé d'actifs ni de passifs d'impôt différé à ce titre.

d) Comptabilisation des produits

De manière générale, la Société comptabilise des produits des activités ordinaires pour tous ses secteurs opérationnels à un moment précis, lorsque le contrôle d'un produit est transféré au client, habituellement à l'expédition ou à la livraison des biens au client. La majeure partie des contrats de la Société dans tous les secteurs opérationnels sont des contrats conclus avec des clients en vertu desquels la vente de biens constitue la seule obligation de prestation.

Programmes et incitatifs offerts aux clients

Certains contrats conclus avec des clients prévoient des programmes et incitatifs offerts aux clients, notamment des conventions de prix spéciaux, des promotions, des rabais publicitaires et d'autres incitatifs basés sur le volume. Ceux-ci entraînent une contrepartie variable, qui doit être estimée à la passation du contrat d'après la valeur attendue ou le montant le plus probable, selon la méthode qui, aux yeux de la direction, prédit le mieux le montant de la contrepartie auquel la Société aura droit. Les estimations sont fondées sur diverses hypothèses, y compris des ententes avec des clients comparables, l'expérience passée avec les clients et/ou les produits, et d'autres facteurs pertinents. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il n'y aura pas lieu de procéder à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits des activités ordinaires comptabilisés.

e) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti et comprend :

- le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition des matières premières;
- les coûts directement liés à la transformation des matières premières en produits finis, comme la main-d'œuvre directe, et une répartition des frais généraux de production fixes et variables, y compris la dotation à l'amortissement relative aux activités de fabrication. L'attribution des frais généraux de production fixes au coût des stocks est fondée sur la capacité normale des installations de production, laquelle correspond à la production moyenne que l'on prévoit atteindre sur un certain nombre de périodes dans des conditions normales; et
- les transferts, depuis les autres éléments du résultat global, de profits ou de pertes sur des couvertures de flux de trésorerie admissibles d'achats de stocks en monnaie étrangère.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimatif dans le cours normal des activités de l'entreprise, diminué des coûts estimatifs d'achèvement et des frais de vente. Les stocks sont ramenés à la valeur nette de réalisation lorsqu'il est établi que le coût des stocks ne peut être recouvré. Lorsque des circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks pour les ramener en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation de la valeur nette de réalisation en raison d'un changement de la situation économique, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise, laquelle est limitée au montant de la dépréciation initiale.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, telles que le prix d'achat ou le coût de fabrication, les coûts d'emprunt capitalisés, ainsi que les autres coûts engagés pour amener l'actif à son emplacement actuel et dans son état actuel. Les dépenses ultérieures ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à la dépense reviendront à la Société. Les frais de réparation et d'entretien courants sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont amorties de la façon suivante :

	Méthode	Taux/durée d'utilité
Immeubles et améliorations	Linéaire	De 20 à 40 ans
Machinerie et outillage	Solde dégressif	15 %
Moules	Linéaire	De 3 à 5 ans
Mobilier et agencements	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Solde dégressif	30 %
Véhicules	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Sur la durée d'utilité ou la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux

Les éléments des immobilisations corporelles sont amortis depuis la date à laquelle ils sont prêts à être utilisés ou, dans le cas d'actifs qui ne sont pas encore en usage, depuis la date à laquelle ils sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés.

Les valeurs résiduelles des immobilisations corporelles, leur durée d'utilité et leurs méthodes d'amortissement sont revues au moins à la fin de chaque exercice et ajustées prospectivement, s'il y a lieu.

g) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location selon qu'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location, c'est-à-dire à la date à laquelle le bien sous-jacent est disponible pour utilisation.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre du droit d'utilisation comprend ce qui suit :

- la valeur d'évaluation initiale des obligations locatives comptabilisées;
- tout paiement de loyer effectué à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- tous les coûts directs initiaux engagés; et
- une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement du bien sous-jacent, pour la restauration du lieu ou pour la remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les modalités du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire i) sur la durée d'utilité estimative des biens sous-jacents ou ii) sur la durée du contrat de location, si elle est inférieure. Ils sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a indication qu'ils peuvent s'être dépréciés.

Obligations locatives

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas payés à la date de début sur la durée du contrat de location. La valeur actualisée des paiements de loyers est déterminée selon le taux d'emprunt marginal du preneur à la date de début si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être facilement déterminé. Le taux d'emprunt marginal est fonction du taux d'emprunt marginal du preneur, de la nature du bien sous-jacent, de l'emplacement géographique du bien, de la durée du contrat de location et de la devise du contrat de location. À la date de début, les paiements de loyers comprennent généralement les paiements fixes, moins tout avantage incitatif à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice (p. ex., l'indice de l'inflation) ou d'un taux déterminé, et les paiements de pénalités pour résiliation du contrat de location, si la durée du contrat reflète l'exercice par le preneur de l'option de résiliation. Les paiements de loyers comprennent également les montants qui devraient être payés en vertu des garanties de valeur résiduelle et le prix d'exercice d'une option d'achat si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux déterminé ne sont pas inclus dans l'évaluation des obligations locatives, mais sont plutôt passés en charges dans la période au cours de laquelle l'événement ou la condition qui déclenche le paiement survient.

Après la date de début, la valeur comptable des obligations locatives est augmentée pour tenir compte des intérêts au titre de la désactualisation et réduite pour tenir compte des paiements de loyers versés. De plus, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs découlant d'une variation d'un indice ou d'un taux déterminé, s'il y a une modification des modalités du contrat de location, une modification de l'estimation du montant prévu à payer en vertu de la garantie de valeur résiduelle ou si la Société modifie son évaluation quant à la probabilité qu'elle exerce une option de résiliation, de prolongation ou d'achat. Le montant de la réévaluation des obligations locatives est comptabilisé comme un ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou dans l'état consolidé du résultat lorsque la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation est ramenée à zéro.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

h) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût lors de leur comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exclusion des coûts de développement et de brevet capitalisés, ne sont pas comptabilisées à l'actif, et la dépense est passée en charges au moment où elle est engagée. Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont présentées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les dépenses ultérieures ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles accroissent les avantages économiques futurs intégrés dans l'actif spécifique auquel la dépense est associée. Toutes les autres dépenses sont passées en charges au moment où elles sont engagées.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée de vie économique et soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. La valeur résiduelle, la période d'amortissement et la méthode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité déterminée sont revues au moins à la fin de chaque exercice et ajustées prospectivement, s'il y a lieu.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties comme suit :

	Méthode	Durée d'utilité
Relations clients	Linéaire	De 9 à 25 ans
Relation fournisseur	Linéaire	10 ans
Brevets	Linéaire	De 4 à 18 ans
Licences d'utilisation de logiciels	Linéaire	De 3 à 10 ans
Frais de développement différés	Linéaire	De 2 à 5 ans

Marques de commerce

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises et les marques de commerce déposées sont considérées avoir une durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, le 31 octobre, ou plus fréquemment si un indice de dépréciation se manifeste, soit au niveau de l'immobilisation elle-même ou de l'UGT.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Frais de recherche et de développement

La Société engage des frais pour des activités relatives à la recherche et au développement de nouveaux produits. Les frais de recherche sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les frais de développement sont également passés en charges au moment où ils sont engagés à moins qu'ils ne respectent tous les critères suivants :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et la capacité de la mettre en service ou de la vendre;
- la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- la disponibilité de ressources pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle et l'utiliser ou la vendre; et
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

La comptabilisation initiale des coûts à l'actif dépend de la confirmation du jugement de la direction concernant la faisabilité technique et économique. Pour déterminer les montants à comptabiliser à l'actif, la direction pose des hypothèses concernant la génération prévue de flux de trésorerie futurs par le projet.

Après la comptabilisation initiale des frais de développement différés comme un actif, on applique le modèle du coût qui exige que l'actif soit comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les frais de développement différés sont passés en charges immédiatement si les projets comptabilisés à l'actif ne sont pas achevés.

i) Regroupements d'entreprises et goodwill connexe

Regroupements d'entreprises et goodwill connexe

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, au moment du transfert du contrôle. La contrepartie cédée pour l'acquisition d'une entreprise correspond à la juste valeur des actifs cédés, et tout titre d'emprunt (y compris toute contrepartie conditionnelle) ou de capitaux propres émis par la Société à la date où le contrôle de la société acquise est obtenu. La contrepartie conditionnelle doit faire l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations ultérieures de la juste valeur seront comptabilisées dans les états consolidés du résultat à ce moment. Les actifs acquis et les passifs et passifs éventuels repris identifiables dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont généralement évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition. La Société évalue le goodwill comme étant la juste valeur de la contrepartie cédée y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise diminué du montant comptabilisé net des actifs acquis et des passifs repris identifiables, tous évalués à la date d'acquisition. Si la contrepartie est inférieure à la juste valeur de l'actif net de l'entreprise acquise, la différence est immédiatement portée dans l'état consolidé du résultat à titre de profit résultant d'un achat à prix avantageux. Pour chaque transaction, la Société choisit d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle soit à leur juste valeur, ou à une valeur correspondant à leur quote-part du montant comptabilisé des actifs nets identifiables, à la date d'acquisition.

Les coûts de restructuration, les coûts de transaction autres que ceux associés à l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres et autres coûts directs d'un regroupement d'entreprises ne sont pas considérés comme faisant partie de la transaction d'acquisition d'entreprise et sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Comptabilisation ultérieure du goodwill

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué, à compter de la date d'acquisition, à chacune des UGT ou groupe d'UGT de la Société susceptibles de bénéficier du regroupement, sans égard au fait que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise aient été attribués à ces unités. Le goodwill n'est pas amorti, mais soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, le 31 octobre, et à l'apparition d'un indice de dépréciation.

Lorsque le goodwill fait partie d'une UGT et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill associé aux activités cédées est inclus dans la valeur comptable des activités pour déterminer le profit ou la perte sur cession des activités. Dans ce cas, le goodwill cédé est évalué en fonction des justes valeurs relatives des activités cédées et de la partie conservée de l'UGT.

j) Dépréciation des actifs non financiers

À chaque date de clôture, la Société détermine si un indice donne à penser qu'un actif pourrait s'être déprécié. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond au plus élevé de la juste valeur d'un actif ou d'une UGT diminuée des coûts de sortie, et de sa valeur d'utilité.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent faire l'objet d'un test individuel sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui tire des rentrées de fonds de l'utilisation continue et qui sont largement indépendants des rentrées de fonds des autres actifs ou groupes d'actifs. Pour le goodwill, on détermine la perte de valeur en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rattache. La Société définit ses UGT en se fondant sur la façon dont elle surveille à l'interne le goodwill acquis et en tire des avantages économiques.

Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif est réputé avoir perdu de la valeur et il est immédiatement ramené à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées aux états consolidés du résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à l'égard des UGT sont portées d'abord en diminution de la valeur comptable de tout goodwill attribué aux unités, puis en diminution des valeurs comptables des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités), au prorata, sous réserve de ne pas glisser sous la juste valeur des actifs pris individuellement.

Dans la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont ramenés à leur valeur actuelle en les actualisant au moyen d'un taux avant impôt qui tient compte des évaluations que le marché fait à ce moment de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Les flux de trésorerie sont établis à partir des plans à long terme préparés généralement pour les cinq exercices suivants et ne tiennent pas compte des activités de restructuration pour lesquelles la Société n'a pas encore pris d'engagement ni des investissements futurs importants qui amélioreront la performance de l'actif de l'UGT faisant l'objet du test de dépréciation. La valeur recouvrable est particulièrement sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle d'actualisation des flux de trésorerie ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé aux fins de l'extrapolation. La Société procède à des analyses de sensibilité pour apprécier l'incertitude relative à ces estimations.

La détermination de la juste valeur diminuée des coûts de sortie repose sur un modèle d'évaluation approprié. Ces calculs sont corroborés par des multiples d'évaluation, des cours officiels pour les sociétés cotées ou d'autres indicateurs de juste valeur disponibles. La Société procède à des analyses de sensibilité pour apprécier l'incertitude relative à ces estimations.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Pour les actifs excluant le goodwill, la Société détermine à chaque date de clôture s'il existe un indice que des pertes de valeur déjà comptabilisées puissent ne plus exister ou avoir diminué. S'il existe un tel indice, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Toute perte de valeur déjà comptabilisée n'est reprise que s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable, ni la valeur comptable que l'on aurait obtenue, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif dans des exercices antérieurs. Une perte de valeur relative à un goodwill ne peut pas être reprise au cours des périodes futures.

k) Activité abandonnée

Une activité abandonnée est une composante de la Société dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste de la Société et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Le classement dans l'activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou lorsque les activités visées satisfont aux critères de classement comme détenus en vue de la vente, selon la première éventualité.

Lorsqu'une activité est classée comme étant une activité abandonnée, l'état consolidé du résultat comparatif est retraité comme si l'activité avait été abandonnée à partir du début de l'exercice comparatif. Par conséquent, l'activité abandonnée de la Société est exclue du bénéfice (perte) net(te) lié(e) aux activités poursuivies et est présentée en un montant unique en tant que bénéfice (perte) lié(e) à l'activité abandonnée, déduction faite de l'impôt, dans les états consolidés du résultat.

Cette condition n'est considérée comme satisfaite que lorsque la vente est très probable et que l'actif ou le groupe d'actifs destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve seulement de conditions usuelles et habituelles pour les ventes de tels actifs.

l) Monnaies étrangères

Transactions en monnaie étrangère

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle particulière de la filiale aux cours de change moyens de la période. Les éléments monétaires libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle d'une filiale sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les profits et les pertes de change sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat. Les éléments non monétaires libellés dans une monnaie étrangère autre que la monnaie fonctionnelle sont convertis aux taux historiques.

LES INDUSTRIES DOREL INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US sont convertis en dollars US aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis aux cours de change moyens de la période. Les écarts résultant des variations des cours de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans le compte d'écart de conversion cumulé.

Les profits ou les pertes de change découlant d'une créance sur un établissement à l'étranger ou d'une dette envers un établissement à l'étranger (élément monétaire) dont le règlement n'est ni planifié ni ne doit se produire dans un avenir prévisible et d'éléments monétaires dont le règlement est planifié, mais qui ont été désignés à titre de couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger et, dans la mesure où la couverture est efficace, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans le compte d'écart de conversion cumulé et reclassés des capitaux propres à l'état consolidé du résultat au moment de la cession de l'investissement net.

m) Instruments financiers

Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, sont comptabilisés initialement à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers qui ne sont pas ultérieurement comptabilisés à la juste valeur sont ajoutés/déduits de l'actif financier / du passif financier et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue de l'actif / du passif en question.

Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme étant évalués ultérieurement au coût amorti ou à la juste valeur, selon le modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Un actif financier est évalué ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Les actifs financiers de la Société qui sont évalués au coût amorti se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients, des autres créances, des coûts liés aux crédits bancaires renouvelables et des autres actifs financiers (à l'exclusion des actifs financiers dérivés). Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et la dépréciation sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat.

Dépréciation des actifs financiers

La Société a choisi d'évaluer les provisions pour perte de valeur sur les créances clients à un montant égal aux « pertes de crédit attendues » pour la durée de vie.

La Société évalue les provisions pour perte de valeur sur les autres créances selon le modèle suivant :

- Lorsqu'elle détermine si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale et qu'elle évalue les pertes de crédit attendues, la Société prend en considération toutes les informations raisonnables et justifiables qu'il lui est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Ces informations comprennent à la fois des informations et des analyses quantitatives et qualitatives, à la lumière des résultats passés de la Société et d'après une évaluation éclairée du risque de crédit, compte tenu d'informations de nature prospective. La Société considère que le risque de crédit sur un actif financier a augmenté si celui-ci est en souffrance depuis plus de 30 jours.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

La Société considère qu'un actif financier fait l'objet d'une défaillance dans les cas suivants :

- il est peu probable que l'emprunteur règle la totalité de ses obligations de crédit à la Société, sans que la Société n'ait recours à des mesures telles que le recouvrement des stocks ou l'assurance-crédit de la Société (le cas échéant); ou
- l'actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours;

étant donné que l'expérience passée de la Société indique que les actifs financiers qui répondent à l'un ou l'autre des critères ci-dessus ont généralement un risque plus élevé de ne pas être recouvrables.

La période maximale prise en compte lors de l'évaluation des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle la Société est exposée au risque de crédit.

i. Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont une estimation fondée sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit. Les pertes de crédit sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (soit la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à l'entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir). La Société établit une provision pour perte de valeur selon une appréciation instrument par instrument ou sur une base collective, en prenant en considération les événements passés, les circonstances actuelles et les perspectives économiques. L'appréciation sur une base collective est réalisée en regroupant les créances clients possédant des caractéristiques semblables, principalement par zone géographique, par note de crédit des clients et par nombre de jours en souffrance. Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

ii. Actifs financiers dépréciés

À chaque date de clôture, la Société évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti se sont dépréciés. Un actif financier est « déprécié » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier se sont produits. Voici des exemples d'événements qui pourraient se produire :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance;
- la probabilité de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pourrait résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

iii. Présentation de la dépréciation

Les provisions pour perte de valeur des actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs. Les pertes de valeur des créances clients sont présentées séparément dans les états consolidés du résultat.

iv. Radiation

La valeur comptable brute d'un actif financier est radiée lorsque la Société n'a aucune attente raisonnable de recouvrer un actif financier en totalité ou en partie.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Décomptabilisation des actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de la Société sur les flux de trésorerie découlant des actifs en cause sont expirés ou lorsque la Société a transféré ses droits au titre des flux de trésorerie découlant des actifs en cause et qu'elle i) a transféré pratiquement tous les risques et avantages des actifs ou ii) n'est plus exposée aux risques inhérents à ces actifs ou n'a plus droit aux avantages pouvant en résulter. Tout profit ou perte à la décomptabilisation est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat.

Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par la Société sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres, selon la substance des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses passifs financiers comme étant évalués ultérieurement au coût amorti ou à la juste valeur. Un passif financier est évalué ultérieurement au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société classe actuellement la dette bancaire, les fournisseurs et autres dettes, la dette à long terme et les autres passifs financiers (à l'exclusion des passifs financiers dérivés) comme passifs financiers évalués au coût amorti. La charge d'intérêts et les profits et pertes de change sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat.

Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés selon le montant du produit reçu, déduction faite des frais d'émission directs et des impôts sur le résultat applicables.

Les rachats des instruments de capitaux propres faisant partie du capital social de la Société sont comptabilisés directement en diminution des capitaux propres. Aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation des instruments de capitaux propres de la Société.

Décomptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations correspondantes sont réglées, annulées, expirées ou remplacées par un nouveau passif comportant des modalités substantiellement modifiées. Tout profit ou perte à la décomptabilisation est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat lorsqu'il se produit.

n) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Instruments financiers dérivés

La Société utilise des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. La Société classe les swaps de taux d'intérêt et les contrats de change utilisés à des fins de couverture comme des instruments de couverture à la juste valeur, et les autres contrats de change comme des instruments à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société désigne certains contrats de change et swaps de taux d'intérêt comme instruments de couverture de la variabilité des flux de trésorerie associés aux transactions prévues hautement probables découlant des variations des taux de change et des taux d'intérêt. La Société utilise également des passifs financiers non dérivés comme couvertures du risque de change sur un investissement net dans un établissement à l'étranger. Tout instrument dérivé qui ne répond pas aux conditions de la comptabilité de couverture est évalué à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

À la mise en place des relations de couverture désignées, la Société consigne son objectif en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture. La Société consigne aussi le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et établit également si les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture devraient se compenser mutuellement.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme un instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie, dans les capitaux propres. La partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé qui est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se limite à la variation cumulative de la juste valeur de l'élément couvert, déterminée sur la base de la valeur actualisée, depuis la mise en place de la couverture. Toute partie inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net au même poste de l'état consolidé du résultat que celui où l'élément couvert sera comptabilisé lorsqu'il sera réalisé.

Si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture ou si l'instrument de couverture est vendu, est expiré, est résilié ou est exercé, la comptabilité de couverture cesse prospectivement. Lorsque la comptabilité de couverture visant la couverture de flux de trésorerie cesse, le montant du cumul porté dans la réserve de couverture de flux de trésorerie demeure dans les capitaux propres jusqu'à ce que, pour la couverture d'une transaction donnant lieu à la comptabilisation d'un élément non financier, ce montant soit inclus dans le coût de l'élément non financier lors de sa comptabilisation initiale ou, pour les autres couvertures de flux de trésorerie, ce montant soit reclassé en résultat net au cours de la ou des mêmes périodes où les flux de trésorerie futurs prévus couverts influent sur le résultat net.

Si les flux de trésorerie futurs couverts ne sont plus susceptibles de se produire, le montant du cumul porté dans la réserve de couverture de flux de trésorerie est immédiatement reclassé dans le résultat net.

Couvertures d'investissement net

Lorsqu'un passif financier non dérivé est désigné comme instrument de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, la partie efficace des profits et pertes de change est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans l'écart de conversion cumulé dans les capitaux propres. Toute partie inefficace des profits et pertes de change est immédiatement comptabilisée dans l'état consolidé du résultat. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé dans le résultat net à titre d'ajustement de reclassement à la sortie de l'établissement à l'étranger.

o) Avantages du personnel

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires, les absences rémunérées et les plans d'intéressement et d'attribution de primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans le résultat opérationnel au fur et à mesure que le service correspondant est fourni ou comptabilisées à l'actif si le service fourni concerne la création d'un actif. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société estime devoir payer en vertu des plans d'attribution de primes ou d'intéressement à court terme si elle a une obligation juridique ou implicite actuelle de payer ce montant du fait des services passés fournis par le salarié et que l'obligation peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Régimes de retraite

La Société offre des régimes à prestations définies et à cotisations définies à certains salariés. Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel la Société verse des cotisations déterminées à une entité séparée et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser de plus amples montants. Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Régimes à cotisations définies

Des prestations sont également servies aux salariés dans le cadre de régimes à cotisations définies administrés par les gouvernements. Les cotisations de la Société à ces régimes sont comptabilisées selon les règles de la comptabilité d'exercice et passées en charges au moment où le service correspondant est fourni.

Régimes à prestations définies

La Société offre à son personnel admissible des régimes de retraite contributifs à prestations définies. Ces régimes procurent une retraite fondée sur le nombre d'années de service et la rémunération admissible. L'obligation nette de la Société au titre des prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures que les salariés ont acquises dans la période considérée et les périodes antérieures, en actualisant ce montant et en en déduisant la juste valeur des actifs du régime.

Les obligations découlant des régimes de retraite à prestations définies sont évaluées une fois l'an par des actuaires compétents à la date de clôture. Les évaluations actuarielles sont établies à partir des meilleures estimations faites par la direction du taux d'actualisation, du taux d'augmentation des rémunérations, des taux de retraite, des taux de cessation d'emploi, des taux de mortalité et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies aux fins de la comptabilité se fonde sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de société libellées dans la monnaie dans laquelle on prévoit que les prestations seront versées et comportant des durées à l'échéance qui correspondent, en moyenne, aux conditions des obligations du régime à prestations définies.

La juste valeur des actifs des régimes est déduite de l'obligation au titre des prestations définies pour obtenir les passifs nets. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les coûts des services passés découlant de modifications des régimes sont comptabilisés en résultat opérationnel dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les réévaluations des passifs nets au titre des prestations définies, qui comprennent les gains actuariels ou les pertes actuarielles, le rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des intérêts, et toute variation de l'incidence du plafonnement des actifs, le cas échéant, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

La charge de retraite comprend :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les salariés au cours de la période;
- le montant net de la charge (du produit) d'intérêts sur l'obligation (l'actif) au titre des prestations définies pour la période déterminée en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de la période annuelle à l'obligation (l'actif) du moment au titre des prestations définies, compte tenu de tous changements dans l'obligation (l'actif) au titre des prestations définies survenus au cours de la période du fait des cotisations et des prestations versées;
- les coûts des services passés; et
- les profits ou les pertes sur les règlements.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Avantages complémentaires de retraite

La Société offre des avantages complémentaires de retraite qui sont classés comme une entente relative à des prestations définies à long terme qui comprennent des prestations au titre des soins de santé et d'une assurance vie pour les salariés à la retraite. Lorsque le montant des avantages complémentaires à long terme ne dépend pas du nombre d'années de service, l'obligation est comptabilisée lorsque se produit un événement qui donne lieu à une obligation d'effectuer des paiements. Lorsque le montant dépend du nombre d'années de service, le coût de l'octroi des avantages est comptabilisé sur la durée d'activité des salariés de manière similaire aux coûts des prestations définies de retraite.

Les coûts prévus de ces avantages sont comptabilisés sur la durée de l'emploi en utilisant les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour les régimes de retraite à prestations définies. Les gains ou pertes actuariels résultant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les éléments suivants faisant appel au jugement sont importants pour la détermination des actifs ou des passifs relatifs à ces régimes et des produits ou des charges connexes : le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des flux de paiements futurs, les tendances prévues des coûts de santé et d'autres hypothèses actuarielles. Chaque année, la Société reconsidère les hypothèses importantes à utiliser pour l'évaluation des actifs et des passifs des régimes de retraite et des régimes complémentaires de retraite en fonction de l'état du marché et des prévisions de coûts futurs.

p) Paievements fondés sur des actions

Unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (régées en instruments de capitaux propres)

Pour le régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs consenti aux administrateurs externes, la Société comptabilise dans les frais généraux et administratifs une charge avec augmentation correspondante du surplus d'apport au moment où les unités sont attribuées, c'est-à-dire à la date à laquelle la rémunération doit être versée. Le montant correspond aux jetons de présence versés aux administrateurs.

Unités d'actions différées à l'intention des cadres supérieurs (régées en instruments de capitaux propres)

Pour le régime d'unités d'actions différées à l'intention des cadres supérieurs, la Société comptabilise dans les frais généraux et administratifs une charge avec augmentation correspondante du surplus d'apport au moment où les unités sont attribuées, c'est-à-dire au dernier jour ouvrable de chaque mois de l'exercice de la Société dans le cas d'un salaire et à la date à laquelle la prime est payée, ou le serait par ailleurs, au participant dans le cas d'une prime. Le montant correspond à la partie du salaire ou de la prime qu'il a été décidé de verser sous forme d'unités d'actions différées.

Les unités d'actions différées discrétionnaires émises dans le cadre du régime d'unités d'actions différées à l'intention des cadres supérieurs sont comptabilisées comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, et sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en fonction du cours des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société. Une charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits dans la charge au titre des avantages du personnel dans les frais généraux et administratifs, et un montant correspondant est comptabilisé dans le surplus d'apport. Le montant comptabilisé à titre de charge est ajusté pour tenir compte du nombre de droits pour lesquels on prévoit que les conditions de service et de performance connexes devraient être atteintes, de telle façon que le montant comptabilisé à titre de charge soit en définitive fondé sur les droits attribués dont les conditions de service et de performance sans égard au marché correspondantes sont remplies à la date d'acquisition des droits.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Comme la Société a l'option et l'intention de régler toutes les unités d'actions différées émises dans le cadre du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs et du régime d'unités d'actions différées à l'intention des cadres supérieurs en actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » lors du départ d'un administrateur ou d'un cadre supérieur, le compte de surplus d'apport est touché à la comptabilisation de la charge.

Régime de droits à la valeur d'actions incessibles (réglés en espèces)

Le régime de droits à la valeur d'actions incessibles permet aux cadres supérieurs et à certains salariés clés de toucher un paiement en espèces égal au nombre d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société qui sont sous-jacentes aux droits acquis aux termes du régime de droits à la valeur d'actions incessibles multiplié par la moyenne pondérée de leur cours pour les cinq jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits. Un passif est comptabilisé au titre des services acquis, et ce, à la juste valeur des droits à la valeur d'actions incessibles, dans les autres passifs à long terme, sauf pour la partie courante qui est comptabilisée dans les fournisseurs et autres dettes, et une charge correspondante est comptabilisée dans la charge au titre des avantages du personnel dans les frais généraux et administratifs, sur la période au cours de laquelle les salariés acquièrent un droit inconditionnel au paiement. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, jusqu'à ce que le passif soit réglé, la juste valeur du passif est réévaluée selon le cours des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat de la période.

Droits différés à la valeur des actions (réglés en espèces)

Le régime de droits différés à la valeur des actions permet à certains cadres supérieurs et à certains salariés clés de toucher un paiement en espèces. Un passif est comptabilisé pour les services acquis, à la juste valeur basée sur le cours des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société, dans les autres passifs à long terme, sauf pour la partie courante qui est comptabilisée dans les fournisseurs et autres dettes, et une charge correspondante est comptabilisée dans la charge au titre des avantages du personnel dans les frais généraux et administratifs. Le montant comptabilisé à titre de charge est ajusté pour tenir compte du nombre de droits pour lesquels on prévoit que les conditions de service et de performance connexes devraient être atteintes, de telle façon que le montant comptabilisé à titre de charge soit en définitive fondé sur les droits attribués dont les conditions de service et de performance sans égard au marché correspondantes sont remplies à la date d'acquisition des droits. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, jusqu'à ce que le passif soit réglé, la juste valeur du passif est réévaluée, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat de la période.

q) Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat de l'exercice comprennent les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles et les impôts différés sont comptabilisés aux états consolidés du résultat sauf s'ils concernent un regroupement d'entreprises ou des éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Impôts exigibles

Les impôts exigibles correspondent à l'impôt que la Société prévoit devoir payer ou recouvrer sur le bénéfice imposable ou la perte de l'exercice en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et à tout ajustement de l'impôt à payer ou à recouvrer à l'égard des exercices précédents.

Impôts différés

La Société comptabilise les impôts sur le résultat d'après la méthode du report variable. Selon cette méthode, les impôts différés ont trait aux conséquences fiscales futures prévues des écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de l'information financière à l'état consolidé de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts se résorberont.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera réalisé dans l'avenir. La réalisation ultime des actifs d'impôt différé dépend de la réalisation de bénéfices imposables futurs et des stratégies de planification fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont ajustés pour tenir compte des effets des modifications des lois fiscales et des taux d'imposition à compter de la date à laquelle ils sont en vigueur ou pratiquement en vigueur.

Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires ayant trait aux participations dans des filiales, sauf dans les cas où le moment de l'inversion de la différence temporaire est contrôlé par la Société et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en diminution les uns des autres si l'entité a un droit établi exécutoire de compenser les actifs d'impôts à recouvrer et les passifs d'impôts exigibles et que les impôts différés concernent la même entité imposable et la même administration fiscale. Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière dans les catégories d'actifs ou de passifs non courants, sans égard à la date prévue de réalisation ou de règlement.

r) Provisions

La Société comptabilise des provisions :

- lorsqu'elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et
- lorsque le montant de l'obligation pourra être évalué avec une fiabilité suffisante.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées à un taux avant impôt courant reflétant, le cas échéant, les évaluations que le marché fait à ce moment de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques au passif. Lorsque la Société s'attend à ce qu'une partie ou la totalité d'une provision soit remboursée, en vertu d'un contrat d'assurance, par exemple, le remboursement est comptabilisé comme un actif séparé, mais seulement lorsque le remboursement est presque certain. La charge relative à une provision est présentée dans l'état consolidé du résultat, déduction faite de tout remboursement.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Responsabilité produits

La Société souscrit une assurance afin de limiter son risque associé à la responsabilité produits. Le risque estimatif découlant de la responsabilité produits, dont la détermination fait appel au jugement, est actualisé et calculé par un actuaire indépendant à partir des volumes de ventes historiques, des demandes d'indemnités passées, des hypothèses de la direction et des hypothèses actuarielles. Il englobe des montants pour des incidents déjà survenus ainsi que des incidents susceptibles de se produire sur des produits vendus avant la date de clôture.

Les hypothèses suivantes comptent parmi les hypothèses importantes utilisées dans le modèle actuariel : estimations par la direction des réclamations en cours, cycle de vie des produits, taux d'actualisation, et fréquence et gravité des incidents relatifs aux produits.

Le passif comptabilisé représente l'exposition estimative totale de la Société découlant d'incidents actuels et futurs au titre de la responsabilité produits. La Société revoit périodiquement ses provisions comptabilisées au titre de la responsabilité produits et comptabilise tout ajustement requis dans les frais généraux et administratifs à ce moment.

Garanties de produits

Une charge pour garanties est comptabilisée dans le coût des produits vendus au moment où le produit de la vente est comptabilisé. La charge est estimée en fonction de divers facteurs, dont l'historique des réclamations au titre des garanties et des coûts assumés, la nature et la durée de la garantie, la nature du produit vendu et en usage, la contre-garantie obtenue des fournisseurs de la Société et les rappels de produits.

La Société revoit périodiquement ses charges et provisions comptabilisées au titre des garanties de produits et comptabilise tout ajustement requis dans le coût des produits vendus à ce moment.

Rémunération des salariés

La provision pour rémunération des salariés consiste en des primes fondées sur l'ancienneté et les dispositions d'intéressement offertes par certaines des filiales de la Société.

Provision pour restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque la Société a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé, et que la restructuration a soit commencé ou a été annoncée publiquement. Les pertes d'exploitation futures ne sont pas provisionnées.

Autres provisions

Les autres provisions se composent principalement de provisions pour litiges et diverses réclamations pour dommages survenus au cours de la période, mais pas couverts par des sociétés d'assurance.

Des provisions pour litiges ont été constituées en prévision de procédures judiciaires et administratives qui sont intentées dans le cours normal des activités. Ces provisions concernent de nombreuses causes qui ne sont pas significatives prises individuellement. Une reprise de ces provisions est reliée à des causes réglées en faveur de la Société. L'échéancier des sorties de fonds au titre des provisions pour litiges est incertain, car il dépend des résultats des procédures. Ces provisions ne sont donc pas actualisées étant donné que leur valeur actualisée ne représenterait pas une information significative.

NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

s) Bénéfice par action (« BPA »)

Le BPA de base est calculé sur le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux porteurs des titres de capitaux propres de la Société, divisé par la moyenne quotidienne pondérée du nombre d'actions à droit de vote plural de catégorie « A » et d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » en circulation au cours de l'exercice. Le BPA dilué est calculé en ajustant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux porteurs des titres de capitaux propres de la Société et la moyenne quotidienne pondérée du nombre d'actions à droit de vote plural de catégorie « A » et d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » en circulation au cours de l'exercice pour tenir compte des incidences de l'exercice de tous les éléments dilutifs des options fondées sur des actions et des unités d'actions différées.

t) Détermination de la juste valeur

Certaines méthodes et présentations comptables de la Société exigent la détermination de la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers aux fins de l'évaluation et des informations à fournir. Pour l'établissement de la juste valeur, la Société utilise une hiérarchie de la juste valeur selon le caractère observable des données utilisées pour l'évaluation.

- Niveau 1 : Ce niveau comprend les actifs et les passifs qui sont évalués à la juste valeur en utilisant des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques, prix qu'il est possible d'obtenir à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Ce niveau comprend les actifs et les passifs qui sont évalués en utilisant des données directement (c.-à-d. des prix) ou indirectement (c.-à-d. des dérivés de prix) observables autres que des prix cotés compris au niveau 1. Les instruments dérivés de cette catégorie sont évalués à l'aide de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards à partir de données de marché observables.
- Niveau 3 : Ce niveau comprend les actifs et les passifs qui sont évalués en utilisant des données qui ne sont pas des données observables ou disponibles ou en utilisant des données observables qui n'étaient pas une part importante de la juste valeur des instruments.

NOTE 4 – CHANGEMENTS COMPTABLES FUTURS

L'IASB a publié de nouvelles normes et modifications relatives aux normes actuelles qui sont obligatoires, mais dont l'application n'est pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 30 décembre 2023. Les nouvelles normes et modifications de normes n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)

Aux fins du classement dans les passifs non courants, les modifications ont éliminé l'exigence que le droit de différer le règlement du passif, ou de le renouveler, pour au moins douze mois soit inconditionnel. Selon les modifications, ce droit doit être substantiel et exister à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'adoption anticipée est permise. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 5 – ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉ ABANDONNÉE

Le 11 octobre 2021, la Société a conclu une entente définitive visant la vente de sa division Dorel Sports à Pon Holdings B.V. pour une contrepartie totale de 810 000 \$ en trésorerie, payable à Dorel à la clôture de la transaction. La vente était assujettie aux conditions de clôture habituelles, dont l'obtention des approbations réglementaires applicables et l'absence de changements défavorables importants en ce qui concerne Dorel Sports d'ici la clôture. La vente n'était pas assujettie à des conditions de financement. La transaction comprenait la vente par Dorel de la totalité des actions de ses filiales indirectes entièrement détenues qui sont comprises dans la division Dorel Sports ainsi que certains actifs associés.

Le 4 janvier 2022, la Société a conclu la vente de la division Dorel Sports pour un montant de 810 000 \$ (sous réserve des ajustements après la clôture). Dorel a utilisé une partie du produit pour effectuer le paiement d'un dividende spécial de 12,00 \$ par action (se reporter à la note 20) et rembourser des dettes à long terme (se reporter à la note 16).

La transaction a donné lieu à un profit de 260 732 \$ comptabilisé dans le bénéfice lié à l'activité abandonnée, déduction faite de l'impôt, pour l'exercice clos le 30 décembre 2022.

a) Détail de l'incidence de la transaction

	4 janvier 2022
Produit	810 000 \$
Ajustements après la clôture	(21 420)
Produit net ¹⁾	<u>788 580 \$</u>
Décomptabilisation des actifs, des passifs et de l'écart de conversion cumulé	
Déconsolidation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la division Dorel Sports	<u>(26 145) \$</u>
Créances clients	(176 769)
Stocks	(303 823)
Immobilisations corporelles	(29 961)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(65 578)
Immobilisations incorporelles	(204 505)
Autres	(43 677)
Total des actifs classés précédemment comme actifs détenus en vue de la vente	<u>(824 313)</u>
Fournisseurs et autres dettes	236 406
Obligations locatives	71 544
Dérenture non convertible	19 307
Autres	47 010
Total des passifs classés précédemment comme passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	<u>374 267</u>
Reclassement de l'écart de conversion cumulé suite à la vente de la division Dorel Sports	<u>(51 657)</u>
Profit sur la vente de la division Dorel Sports	<u>260 732 \$</u>

1) Produit reçu dans son intégralité.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 5 – ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉ ABANDONNÉE (suite)**b) Résultats liés à l'activité abandonnée**

La division Dorel Sports a été classée comme détenue en vue de la vente et comme activité abandonnée au 30 septembre 2021. Le bénéfice lié à l'activité abandonnée, déduction faite de l'impôt, présenté dans les états consolidés du résultat pour l'exercice clos le 30 décembre 2022 se présente comme suit.

	2022
Produits	602 \$
Coût des produits vendus	648
Bénéfice brut	(46)
Frais de vente	369
Frais généraux et administratifs	1 472
Frais de recherche et de développement	10
Reprise de perte de valeur sur les créances clients	(8)
Perte opérationnelle liée aux activités opérationnelles	(1 889)
Frais financiers	277
Perte liée aux activités opérationnelles avant impôts sur le résultat	(2 166)
Charge d'impôts sur le résultat	3 690
Perte liée aux activités opérationnelles, déduction faite de l'impôt	(5 856)
Profit sur la vente de la division Dorel Sports	260 732
Bénéfice lié à l'activité abandonnée, déduction faite de l'impôt	254 876 \$
Bénéfice par action (note 25)	
De base	7,83 \$
Dilué	7,63 \$

c) Entrées nettes liées à l'activité abandonnée

Les entrées et les sorties nettes liées à l'activité abandonnée présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 30 décembre 2022 se présentent comme suit.

	2022
Entrées nettes liées aux activités opérationnelles	7 404 \$
Entrées nettes liées aux activités d'investissement ¹⁾	762 364
Flux de trésorerie de l'exercice, montant net	769 768 \$

- 1) Comprend le produit net tiré de la vente de la division Dorel Sports d'un montant de 788 580 \$ et la déconsolidation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liés à la division Dorel Sports d'un montant de (26 145) \$ au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 5 – ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉ ABANDONNÉE (suite)d) Actifs détenus en vue de la vente

Actifs détenus en vue de la vente	Total
Solde au 30 décembre 2022	2 676 \$
Réaffectation aux immobilisations corporelles	(667)
Effet des variations des taux de change	58
Sortie	(2 067)
Solde au 30 décembre 2023	– \$

NOTE 6 – FRAIS DE RESTRUCTURATION

Les charges comptabilisées dans les états consolidés du résultat liées aux frais de restructuration des activités poursuivies comprennent ce qui suit :

	Total		Dorel Produits de puériculture		Dorel Maison	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Indemnités de cessation d'emploi et de licenciement	4 585 \$	5 262 \$	1 604 \$	5 262 \$	2 981 \$	– \$
Profit sur les compressions des passifs nets au titre des prestations définies de retraite (note 19) ¹⁾	(53)	(212)	(53)	(212)	–	–
Dépréciation d'immobilisations corporelles ¹⁾	–	73	–	73	–	–
Autres coûts connexes	–	3 322	–	3 322	–	–
Total des frais de restructuration – comptabilisés à un poste distinct dans les états consolidés du résultat	4 532 \$	8 445 \$	1 551 \$	8 445 \$	2 981 \$	– \$

1) Charges sans effet sur la trésorerie d'un montant total de (53) \$ [(139) \$ en 2022].

Plan de restructuration de 2023

À la lumière de l'incertitude de la conjoncture macroéconomique qui persiste, y compris le contexte actuel de forte inflation et de taux d'intérêt élevés, la Société a entrepris un nouveau plan de restructuration au quatrième trimestre de 2023. La conjoncture actuelle a limité le pouvoir d'achat des consommateurs, obligeant ceux-ci à équilibrer les besoins de leur ménage et à privilégier les achats quotidiens par rapport aux biens de consommation de plus grande envergure. Cette situation touche tout particulièrement Dorel Maison, les ventes de mobilier en général ayant diminué par rapport aux ventes globales, mais elle touche aussi Dorel Produits de puériculture, puisque ce secteur d'activité n'affiche pas de croissance.

Ces initiatives de restructuration devraient se poursuivre en 2024 alors que la Société continue de procéder à d'autres améliorations opérationnelles et d'évaluer sa structure de coûts.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 6 – FRAIS DE RESTRUCTURATION (suite)**Division Dorel Produits de puériculture**

Dorel Produits de puériculture a cerné des possibilités de réduire la redondance et de réaliser des gains d'efficacité, en plus de procéder à des réductions des effectifs dans plusieurs divisions au quatrième trimestre. Par conséquent, elle a engagé des coûts de restructuration de 1 551 \$ qui se composent principalement d'indemnités de cessation d'emploi et de licenciement.

Division Dorel Maison

Le plan de restructuration de Dorel Maison consiste à simplifier la structure de direction de la division en regroupant plusieurs postes de direction clés afin d'éliminer certains rôles redondants. Ce regroupement a donné lieu à une réduction d'environ 5 % des effectifs totaux de Dorel Maison en Amérique du Nord.

Les coûts de restructuration pour l'exercice clos le 30 décembre 2023 comprennent des indemnités de cessation d'emploi et de licenciement de 2 981 \$ liées à ce programme de restructuration.

Plan de restructuration de 2021

Au quatrième trimestre de 2021, un programme de restructuration a été approuvé pour les marchés américains et européens de la division Dorel Produits de puériculture. Aux États-Unis, plusieurs divisions opérationnelles ont été regroupées en une organisation. Les principaux avantages attendus de ce changement concernaient les services de vente et de commercialisation, où l'harmonisation des processus et la création d'une organisation plus agile devaient permettre de réduire les coûts et d'augmenter l'efficacité. En Europe, en raison de la réalisation réussie de la première phase du plan de restructuration entrepris en 2019, d'autres possibilités de réduction des coûts ont été repérées grâce au programme de conception conjointe de nouveaux produits et au regroupement des activités de fabrication dans une seule usine européenne. Ce programme de restructuration a été poursuivi et achevé en 2022, ce qui a donné lieu à la comptabilisation de frais de restructuration supplémentaires en 2022.

NOTE 7 – CRÉANCES CLIENTS

	2023	2022
Créances clients – montant brut	208 019 \$	200 830 \$
Provision pour perte de valeur (note 18)	(8 301)	(7 800)
	<u>199 718 \$</u>	<u>193 030 \$</u>

La variation de la provision pour perte de valeur sur les créances clients se présente comme suit :

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	7 800 \$	8 099 \$
Réévaluation nette de la provision pour perte de valeur	1 117	239
Créances irrécouvrables sorties de l'état consolidé de la situation financière	(608)	(551)
Effet des variations des taux de change	(8)	13
Solde à la fin de l'exercice	<u>8 301 \$</u>	<u>7 800 \$</u>

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 8 – STOCKS

	2023	2022
Matières premières	61 680 \$	79 383 \$
Produits en cours	2 932	3 167
Produits finis	298 536	338 928
	<u>363 148 \$</u>	<u>421 478 \$</u>

Les montants comptabilisés à titre de coût des produits vendus dans les états consolidés du résultat comprennent principalement le coût des stocks de la Société passé en charges. Le coût des produits vendus comprend également les charges suivantes liées aux stocks :

	2023	2022
Dépréciation des stocks attribuable à l'excédent du coût sur la valeur nette de réalisation	<u>8 342 \$</u>	<u>13 661 \$</u>
Reprise de la dépréciation des stocks comptabilisée dans les exercices précédents	<u>(5 459) \$</u>	<u>(7 311) \$</u>

NOTE 9 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût										
	Terrains	Immeubles et améliorations	Machinerie et outillage	Moules	Mobilier et agencements	Matériel informatique	Améliorations locatives	Actifs non encore en usage ¹⁾	Véhicules	Total
Solde au 30 décembre 2021	3 873 \$	52 433 \$	84 918 \$	143 450 \$	9 003 \$	47 980 \$	15 924 \$	12 321 \$	633 \$	370 535 \$
Ajustement ²⁾	(48)	10 840	1 659	4 982	732	180	85	—	—	18 430
Solde au 30 décembre 2021 – révisé ²⁾	3 825 \$	63 273 \$	86 577 \$	148 432 \$	9 735 \$	48 160 \$	16 009 \$	12 321 \$	633 \$	388 965 \$
Entrées	—	199	433	1 031	611	1 076	274	17 297	101	21 022
Cessions	—	—	(1 197)	(337)	(206)	(1 750)	(490)	—	(55)	(4 035)
Transfert depuis les actifs non encore en usage	—	1 827	8 494	4 015	198	1 787	70	(16 391)	—	—
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente	(1 896)	(6 925)	—	—	—	—	—	—	—	(8 821)
Effet des variations des taux de change	(86)	169	(222)	(3 466)	(168)	(1 149)	(583)	(28)	132	(5 401)
Solde au 30 décembre 2022 – révisé ²⁾	1 843 \$	58 543 \$	94 085 \$	149 675 \$	10 170 \$	48 124 \$	15 280 \$	13 199 \$	811 \$	391 730 \$
Entrées	—	316	903	906	3 393	1 193	695	6 541	—	13 947
Cessions	—	(2)	(572)	(5 474)	(183)	(2 353)	(105)	(2)	(23)	(8 714)
Transfert depuis les actifs non encore en usage	—	—	2 469	9 484	98	1 008	1 149	(14 208)	—	—
Réaffectation depuis les actifs détenus en vue de la vente [note 5 d)]	—	667	—	—	—	—	—	—	—	667
Effet des variations des taux de change	15	286	418	1 934	237	283	374	(14)	(27)	3 506
Solde au 30 décembre 2023	1 858 \$	59 810 \$	97 303 \$	156 525 \$	13 715 \$	48 255 \$	17 393 \$	5 516 \$	761 \$	401 136 \$

1) Les actifs non encore en usage se rapportent principalement à la machinerie, à l'outillage et aux moules.

2) Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2023, la Société a révisé le coût et le cumul des amortissements de certaines des catégories d'immobilisations. Ce changement a été appliqué rétroactivement et les chiffres comparatifs pour les exercices clos les 30 décembre 2022 et 2021 ont été ajustés pour refléter ce changement, ce qui n'a eu aucune incidence sur la valeur comptable nette des immobilisations corporelles dans les états consolidés de la situation financière.

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 9 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Cumul des amortissements et pertes de valeur										
	Terrains	Immeubles et améliorations	Machinerie et outillage	Moules	Mobilier et agencements	Matériel informatique	Améliorations locatives	Actifs non encore en usage	Véhicules	Total
Solde au 30 décembre 2021	– \$	24 787 \$	67 635 \$	127 949 \$	6 602 \$	41 994 \$	13 473 \$	– \$	554 \$	282 994 \$
Ajustement ²⁾	–	11 879	1 035	4 671	504	217	124	–	–	18 430
Solde au 30 décembre 2021 – révisé ²⁾	– \$	36 666 \$	68 670 \$	132 620 \$	7 106 \$	42 211 \$	13 597 \$	– \$	554 \$	301 424 \$
Amortissement de l'exercice [note 27 b)]	–	1 388	3 374	7 717	820	2 652	706	–	73	16 730
Cessions	–	–	(1 061)	(283)	(168)	(1 619)	(472)	–	(55)	(3 658)
Dépréciation (note 6)	–	–	–	73	–	–	–	–	–	73
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente	–	(6 174)	–	–	–	–	–	–	–	(6 174)
Effet des variations des taux de change	–	386	(251)	(3 043)	14	(702)	(477)	–	58	(4 015)
Solde au 30 décembre 2022 – révisé ²⁾	– \$	32 266 \$	70 732 \$	137 084 \$	7 772 \$	42 542 \$	13 354 \$	– \$	630 \$	304 380 \$
Amortissement de l'exercice [note 27 b)]	–	1 398	3 822	8 300	1 429	2 163	727	–	45	17 884
Cessions	–	–	(485)	(5 464)	(167)	(2 213)	(105)	–	(23)	(8 457)
Effet des variations des taux de change	–	102	291	1 741	155	227	294	–	(32)	2 778
Solde au 30 décembre 2023	– \$	33 766 \$	74 360 \$	141 661 \$	9 189 \$	42 719 \$	14 270 \$	– \$	620 \$	316 585 \$

- 2) Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2023, la Société a révisé le coût et le cumul des amortissements de certaines catégories d'immobilisations corporelles. Ce changement a été appliqué rétroactivement et les chiffres comparatifs pour les exercices clos les 30 décembre 2022 et 2021 ont été ajustés pour refléter ce changement, ce qui n'a eu aucune incidence sur la valeur comptable nette des immobilisations corporelles dans les états consolidés de la situation financière.

Valeur comptable nette										
	Terrains	Immeubles et améliorations	Machinerie et outillage	Moules	Mobilier et agencements	Matériel informatique	Améliorations locatives	Actifs non encore en usage	Véhicules	Total
Solde au 30 décembre 2022 – après retraitement	1 843 \$	26 277 \$	23 353 \$	12 591 \$	2 398 \$	5 582 \$	1 926 \$	13 199 \$	181 \$	87 350 \$
Solde au 30 décembre 2023	1 858 \$	26 044 \$	22 943 \$	14 864 \$	4 526 \$	5 536 \$	3 123 \$	5 516 \$	141 \$	84 551 \$

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 10 – CONTRATS DE LOCATION

La Société a conclu des contrats de location se rapportant principalement à des immeubles et à de la machinerie et outillage, qui portent diverses dates d'expiration jusqu'en 2034. Certains contrats de location comportent des options de prolongation et/ou des options de résiliation de durées diverses. Certains paiements de loyers sont fondés sur les variations des indices des prix locaux, les ventes ou l'occupation réelle de l'espace. Les contrats de location n'imposent pas de clauses restrictives financières.

a) Actifs au titre de droits d'utilisation

	Terrains et immeubles	Machinerie et outillage	Autre	Total
Solde au 30 décembre 2021	79 371 \$	2 542 \$	2 164 \$	84 077 \$
Entrées, réévaluation des obligations locatives et modifications des contrats de location	96 988	953	674	98 615
Amortissement de l'exercice [note 27 b)]	(33 780)	(1 525)	(1 202)	(36 507)
Effet des variations des taux de change	(3 399)	(168)	(191)	(3 758)
Solde au 30 décembre 2022	<u>139 180 \$</u>	<u>1 802 \$</u>	<u>1 445 \$</u>	<u>142 427 \$</u>
Entrées, réévaluation des obligations locatives et modifications des contrats de location	19 784	3 497	1 068	24 349
Amortissement de l'exercice [note 27 b)]	(37 059)	(1 472)	(895)	(39 426)
Effet des variations des taux de change	1 038	21	47	1 106
Solde au 30 décembre 2023	<u>122 943 \$</u>	<u>3 848 \$</u>	<u>1 665 \$</u>	<u>128 456 \$</u>

b) Obligations locatives

Le tableau suivant présente les montants des obligations locatives comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière :

	2023	2022
Courantes	37 064 \$	33 293 \$
Non courantes	112 909	129 601
Total	<u>149 973 \$</u>	<u>162 894 \$</u>

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 10 – CONTRATS DE LOCATION (suite)

Le rapprochement entre les variations des obligations locatives et les flux de trésorerie liés aux activités de financement se présente comme suit :

		Sorties nettes liées aux activités de financement	Sorties nettes liées aux activités opérationnelles	Entrées, réévaluations des obligations locatives et modifications des contrats de location		Variations hors trésorerie	
	Solde au début de l'exercice	Paiements	Intérêts payés		Charge d'intérêts	Effet des variations des taux de change	Solde à la fin de l'exercice
Solde au 30 décembre 2022	102 255 \$	(32 567) \$	(5 945) \$	97 873 \$	5 945 \$	(4 667) \$	162 894 \$
Solde au 30 décembre 2023	162 894 \$	(39 102) \$	(6 655) \$	24 025 \$	6 655 \$	2 156 \$	149 973 \$

c) Montants liés aux activités poursuivies comptabilisés dans l'état consolidé du résultat

	2023	2022
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation [note 27 b)]	39 426 \$	36 507 \$
Charge d'intérêts sur les obligations locatives [note 27 a)]	6 655 \$	5 945 \$
Charge liée aux paiements de loyers variables non compris dans l'évaluation des obligations locatives	6 623 \$	8 963 \$
(Profit) perte lié(e) aux modifications des contrats de location	(130) \$	2 \$
Perte (profit) de change sur les obligations locatives – contrats de location libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du preneur	685 \$	(1 379) \$

d) Sorties de trésorerie liées aux contrats de location comptabilisées dans le tableau consolidé des flux de trésorerie

	2023	2022
Activités opérationnelles :		
Sorties de trésorerie liées aux paiements de loyers variables non compris dans l'évaluation des obligations locatives – comprises dans la perte nette	6 623 \$	9 016 \$
Sorties de trésorerie liées à la tranche d'intérêts des obligations locatives – comprises dans les intérêts payés	6 655 \$	5 945 \$
	13 278 \$	14 961 \$
Activités de financement :		
Sorties de trésorerie liées à la tranche du capital des obligations locatives	39 102 \$	32 567 \$
Total des sorties de trésorerie liées aux contrats de location	52 380 \$	47 528 \$

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 10 – CONTRATS DE LOCATION (suite)

e) Analyse des échéances – flux de trésorerie contractuels non actualisés des obligations locatives

	2023	2022
Moins de 1 an	42 533 \$	39 324 \$
Entre 1 an et 5 ans	106 155	120 445
Plus de 5 ans	18 321	23 153
Total des flux de trésorerie contractuels non actualisés liés aux obligations locatives	167 009 \$	182 922 \$

Au 30 décembre 2023, la Société avait des paiements de loyers futurs non actualisés de 5 927 \$ (néant en 2022) liés à des contrats de location pour lesquels elle s'était engagée, mais qui n'ont pas encore débuté et ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives.

f) Options de prolongation et options de résiliation

Le tableau suivant présente les paiements de loyers futurs non actualisés possibles qui n'étaient pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives aux 30 décembre 2023 et 2022, étant donné que la Société n'avait pas la certitude raisonnable que les contrats de location seraient prolongés ou ne seraient pas résiliés.

	2023	2022
Options de prolongation	101 972 \$	89 775 \$
Options de résiliation (déduction faite des paiements de pénalités relatives à la résiliation des contrats de location)	6 \$	15 \$

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Coût	Marques de commerce	Relations clients	Brevets	Licences d'utilisation de logiciels	Frais de développement différés	Total
Solde au 30 décembre 2021	109 622 \$	91 655 \$	21 427 \$	20 373 \$	109 474 \$	352 551 \$
Entrées – générées en interne	–	–	432	830	4 164	5 426
Entrées – acquises	–	–	–	1 317	898	2 215
Cessions	–	–	(1 793)	(2 061)	(1 659)	(5 513)
Effet des variations des taux de change	(3 982)	(2 393)	168	(1 066)	(4 992)	(12 265)
Solde au 30 décembre 2022	105 640 \$	89 262 \$	20 234 \$	19 393 \$	107 885 \$	342 414 \$
Entrées – générées en interne	–	–	174	1 740	5 309	7 223
Entrées – acquises	–	–	5	–	35	40
Cessions	–	–	(863)	(8 507)	–	(9 370)
Effet des variations des taux de change	1 944	1 225	170	337	2 715	6 391
Solde au 30 décembre 2023	107 584 \$	90 487 \$	19 720 \$	12 963 \$	115 944 \$	346 698 \$

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
 (tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

Cumul des amortissements et pertes de valeur						
	Marques de commerce	Relations clients	Brevets	Licences d'utilisation de logiciels	Frais de développement différés	Total
Solde au 30 décembre 2021	85 346 \$	70 884 \$	17 322 \$	11 108 \$	86 323 \$	270 983 \$
Amortissement de l'exercice [note 27 b)]	–	2 597	1 023	4 302	10 059	17 981
Cessions	–	–	(1 793)	(486)	(1 123)	(3 402)
Effet des variations des taux de change	(4 027)	(1 861)	213	(500)	(4 060)	(10 235)
Solde au 30 décembre 2022	81 319 \$	71 620 \$	16 765 \$	14 424 \$	91 199 \$	275 327 \$
Amortissement de l'exercice [note 27 b)]	–	2 462	402	2 125	7 205	12 194
Cessions	–	–	(863)	(8 507)	–	(9 370)
Effet des variations des taux de change	1 866	1 003	152	196	2 464	5 681
Solde au 30 décembre 2023	83 185 \$	75 085 \$	16 456 \$	8 238 \$	100 868 \$	283 832 \$

Valeur comptable nette						
	Marques de commerce	Relations clients	Brevets	Licences d'utilisation de logiciels	Frais de développement différés	Total
Solde au 30 décembre 2022	24 321 \$	17 642 \$	3 469 \$	4 969 \$	16 686 \$	67 087 \$
Solde au 30 décembre 2023	24 399 \$	15 402 \$	3 264 \$	4 725 \$	15 076 \$	62 866 \$

NOTE 12 – TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AYANT UNE DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée (marques de commerce) acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont attribués aux UGT ou aux groupes d'UGT.

La valeur comptable globale du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée est attribuée à chaque UGT de la façon suivante :

	Goodwill		Marques de commerce	
	2023	2022	2023	2022
Dorel Produits de puériculture – Europe	– \$	– \$	23 450 \$	23 450 \$
Dorel Produits de puériculture – Brésil	–	–	949	871
Dorel Maison	45 417	45 205	–	–
Total	45 417 \$	45 205 \$	24 399 \$	24 321 \$

L'évolution du goodwill par secteur opérationnel est présentée à la note 28.

La Société effectue des tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée annuellement ou si un événement ou un changement de circonstances indique que la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT est susceptible d'excéder sa valeur recouvrable. La dépréciation est évaluée en déterminant la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT à laquelle ou auquel le goodwill ou les marques de commerce sont attribués et en la comparant à la valeur comptable de l'UGT.

Le 31 octobre 2023, la Société a procédé au test de dépréciation annuel du goodwill et des marques de commerce. Les valeurs recouvrables des UGT étant supérieures à leur valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

NOTE 12 – TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AYANT UNE DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE (suite)

Les techniques d'évaluation, les hypothèses importantes et les analyses de sensibilité utilisées dans les tests de dépréciation annuels du goodwill et des marques de commerce sont décrites ci-dessous.

Techniques d'évaluation et hypothèses clés utilisées

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Valeur d'utilité

L'approche résultat a été appliquée et cette approche est fondée sur les flux de trésorerie futurs que l'UGT ou le groupe d'UGT généreront à l'avenir. La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie a été utilisée et elle consiste à prévoir les flux de trésorerie futurs et à les convertir en une valeur actuelle équivalente par le recours à l'actualisation. Dans le processus d'actualisation, on utilise un taux de rendement qui tient compte du risque associé à l'entreprise ou à l'actif et de la valeur temps de l'argent. Cette approche exige que l'on pose des hypothèses au sujet des taux de croissance des produits, des marges opérationnelles, des taux d'imposition, des taux de croissance terminaux et des taux d'actualisation.

La valeur d'utilité a été déterminée à partir des projections des flux de trésorerie actualisés contenues dans les budgets financiers approuvés par la direction générale. Celle-ci a fait une projection des taux de croissance des produits, des marges opérationnelles, des dépenses en capital et du fonds de roulement pour une période de cinq ans et elle a appliqué par la suite un taux de croissance à long terme terminal. Dans l'établissement de ses prévisions, la Société a tenu compte de l'expérience passée, des tendances économiques comme la croissance du PIB et l'inflation, ainsi que des tendances du secteur et du marché. Les projections tenaient compte également de l'incidence prévue des nouvelles initiatives des produits, de la fidélité de la clientèle et de la maturité du marché sur lequel l'UGT exerce ses activités.

La Société a pris en compte un taux d'actualisation pour le calcul de la valeur actualisée de ses flux de trésorerie projetés. Le taux d'actualisation utilisé représentait un coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») pour des entreprises comparables exerçant leurs activités dans des secteurs similaires à celui de l'UGT, obtenu à partir d'informations publiées. Le CMPC, qui est une estimation du taux de rendement global exigé d'un investissement par les détenteurs de titres d'emprunt et les détenteurs de titres de capitaux propres, sert de base à l'élaboration d'un taux d'actualisation approprié. La détermination du CMPC exige une analyse séparée du coût des capitaux propres et du coût des emprunts, et tient compte d'une prime de risque fondée sur une évaluation des risques liés aux flux de trésorerie projetés de chaque UGT.

La valeur recouvrable est des plus sensibles au taux d'actualisation utilisé dans le modèle d'actualisation des flux de trésorerie, aux projections des flux de trésorerie et au taux de croissance à long terme utilisé aux fins de l'extrapolation.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 12 – TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AYANT UNE DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE (suite)*Juste valeur diminuée des coûts de sortie*

L'approche marché a été appliquée et cette approche suppose que les entreprises exerçant leurs activités dans un même secteur partagent des caractéristiques similaires et qu'il y a corrélation entre les justes valeurs des entreprises et ces caractéristiques. En conséquence, une comparaison d'une UGT avec des entreprises semblables dont les informations financières sont publiées peut fournir une base raisonnable pour l'estimation de la juste valeur. Selon l'approche marché, la juste valeur est calculée sur la base de multiples du bénéfice avant intérêts, impôts sur le résultat et amortissements (« BAIIA »), de multiples du bénéfice avant intérêts et impôts sur le résultat (« BAII ») et de multiples des ventes d'entreprises de référence comparables aux activités de chaque UGT. Les données relatives aux entreprises de référence ont été extraites d'informations publiées. S'il n'existe pas d'accord de vente exécutoire ou de marché actif pour l'actif ou l'UGT, la juste valeur est évaluée au moyen de modèles d'évaluation appropriés selon la nature de l'actif ou de l'UGT. L'approche marché est plus sensible à la sélection des multiples des entreprises de référence utilisés et des primes ou escomptes appliqués dans le calcul du multiple utilisé pour déterminer la juste valeur.

Hypothèses clés utilisées dans les calculs

Le tableau suivant présente la base utilisée pour la valeur recouvrable et les hypothèses clés utilisées pour calculer la valeur recouvrable :

2023			
	Base utilisée pour la valeur recouvrable	Taux d'actualisation avant impôt	Taux de croissance terminal
Dorel Produits de puériculture – Europe	Valeur d'utilité	16,15 %	2,00 %
Dorel Maison	Valeur d'utilité	14,54 %	2,40 %

2022			
	Base utilisée pour la valeur recouvrable	Taux d'actualisation avant impôt	Taux de croissance terminal
Dorel Produits de puériculture – Europe	Valeur d'utilité	17,43 %	2,00 %
Dorel Maison	Valeur d'utilité	14,41 %	2,00 %

Les hypothèses utilisées par la Société dans la détermination de la valeur recouvrable sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs, ce qui signifie qu'elles ne sont pas basées sur des données du marché observables. La Société a effectué l'analyse de sensibilité suivante aux changements des hypothèses pour la base des calculs de la valeur recouvrable de chaque UGT.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 12 – TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AYANT UNE DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE (suite)*Sensibilité aux modifications des hypothèses pour la base du calcul des valeurs recouvrables*

Deux hypothèses clés ont été recensées qui, si elles étaient modifiées, pourraient faire en sorte que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable. La modification des hypothèses de calcul de la valeur recouvrable aurait les répercussions suivantes pour l'exercice clos le 30 décembre 2023, en supposant que toutes les autres variables restent constantes :

	Augmentation en points de base du taux d'actualisation avant impôt qui résulterait en une valeur comptable égale à la valeur recouvrable	Diminution en points de base du taux de croissance à long terme terminal qui résulterait en une valeur comptable égale à la valeur recouvrable
Dorel Produits de puériculture – Europe	625	1 410
Dorel Maison	288	650

Deux hypothèses clés ont été recensées qui, si elles étaient modifiées, pourraient faire en sorte que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable. La modification des hypothèses de calcul de la valeur recouvrable aurait eu les répercussions suivantes pour l'exercice clos le 30 décembre 2022, en supposant que toutes les autres variables restent constantes :

	Augmentation en points de base du taux d'actualisation avant impôt qui résulterait en une valeur comptable égale à la valeur recouvrable	Diminution en points de base du taux de croissance à long terme terminal qui résulterait en une valeur comptable égale à la valeur recouvrable
Dorel Produits de puériculture – Europe	107	790
Dorel Maison	199	880

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les autres actifs comprennent les éléments suivants :

	2023	2022
Frais payés d'avance	31 194 \$	23 889 \$
Taxes de vente à recevoir	5 000	5 721
Autres créances	4 985	4 185
Autres actifs financiers	579	1 493
Autres	468	324
	42 226 \$	35 612 \$
Courants	26 754 \$	27 606 \$
Non courants	15 472 \$	8 006 \$

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS (suite)

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

	2023	2022
Taxes de vente à payer	6 350 \$	4 188 \$
Contrepartie éventuelle	–	912
Passifs sur contrat	295	268
Autres passifs financiers	1 683	3 044
Autres	1 090	367
	<u>9 418 \$</u>	<u>8 779 \$</u>
Courants	<u>7 248 \$</u>	<u>5 172 \$</u>
Non courants	<u>2 170 \$</u>	<u>3 607 \$</u>

NOTE 14 – DETTE BANCAIRE

	2023			2022		
	Fonds disponibles	Fonds utilisés ¹⁾	Taux d'intérêt moyens	Fonds disponibles	Fonds utilisés ²⁾	Taux d'intérêt moyens
Lignes de crédit bancaires	17 528 \$	7 317 \$	8,27 %	20 489 \$	11 946 \$	5,89 %

1) Un montant de 3 264 \$ est garanti par des créances clients représentant une valeur comptable de 2 444 \$.

2) Un montant de 5 318 \$ est garanti par des créances clients représentant une valeur comptable de 2 375 \$.

La disponibilité de ces fonds est conditionnelle au respect par la Société des clauses restrictives financières de ses conventions de crédit. Aux 30 décembre 2023 et 2022, les clauses restrictives financières étaient respectées.

NOTE 15 – FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	287 607 \$	251 075 \$
Salaires à payer	26 411	21 114
Autres charges à payer	7 179	7 431
	<u>321 197 \$</u>	<u>279 620 \$</u>

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 16 – DETTE À LONG TERME

				2023		2022	
	Monnaie	Taux d'intérêt nominal	Date d'échéance	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie par des actifs portant intérêt à des taux divers, pour une moyenne de 7,26 % (4,16 % en 2022), total disponible de 275 000 \$	USD/ EUR/ CAD	Taux variables, plus une marge variable	11 juin 2026	110 100 \$	108 248 \$	210 542 \$	208 420 \$
Facilité d'emprunt à terme portant intérêt au taux préférentiel, moyenne de 14,33 %	USD	Taux préférentiel, plus une marge	11 juin 2026	88 000	80 644	—	—
Financement par emprunt remboursable sur une base mensuelle	CAD	2,75 %	31 octobre 2037	32 877	32 877	33 703	33 703
Solde du prix de vente de l'acquisition de Notio Living, ne portant pas intérêt	USD	s. o.	Février 2024	2 833	2 833	5 666	5 666
Autres				11 063	11 063	8 941	8 941
Total de l'encours des emprunts				244 873 \$	235 665 \$	258 852 \$	256 730 \$
Tranche courante					(20 318)		(6 591)
					<u>215 347 \$</u>		<u>250 139 \$</u>

Facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie par des actifs (la « facilité de crédit garantie par des actifs »)

Le 11 juin 2021, la Société a conclu une convention visant une facilité de crédit garantie par des actifs avec un groupe de prêteurs institutionnels dirigé par la Banque de Montréal qui agit à titre d'arrangeur principal, d'agent administratif et d'unique teneur de livres et dont le montant total disponible s'élève à 300 000 \$. Le 11 octobre 2022, la Société a modifié sa facilité de crédit garantie par des actifs afin de porter le montant total disponible à 325 909 \$. Par suite de la conclusion d'une nouvelle convention de crédit à terme garantie de premier rang de 88 000 \$ le 8 décembre 2023, la Société a également modifié sa facilité de crédit garantie par des actifs afin de ramener le montant total disponible à 275 000 \$. La facilité de crédit garantie par des actifs vient à échéance le 11 juin 2026 et est garantie par certaines des filiales de Dorel.

La somme maximale dont peut disposer la Société est fonction de sa capacité d'emprunt qui, à son tour, est déterminée par ses créances et ses stocks. Les sommes prélevées portent intérêt à des taux variables établis selon le taux des eurodollars, le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel, le taux effectif des fonds fédéraux, le taux de base américain, le taux préférentiel canadien, le taux offert en euros applicable aux activités menées dans les Pays-Bas et le taux offert en dollar américain applicable aux activités menées dans les Pays-Bas, plus une marge variable.

NOTE 16 – DETTE À LONG TERME (suite)

Facilité d'emprunt à terme

Le 8 décembre 2023, la Société a conclu une nouvelle convention de crédit à terme garanti de premier rang de 88 000 \$ avec un groupe de prêteurs dirigé par First Eagle Investments qui agit à titre d'arrangeur principal, d'unique teneur de livres et d'agent administratif. L'emprunt à terme, qui est garanti par certaines filiales de Dorel, viendra à échéance le 8 décembre 2026 ou, si celle-ci est antérieure, à la date d'échéance de la facilité de crédit garantie par des actifs de Dorel, prévue le 11 juin 2026, à moins qu'elle soit prorogée conformément aux modalités de la convention de crédit connexe.

La somme prélevée porte intérêt à un taux variable établi selon le taux préférentiel, plus une marge. Le capital est remboursable le dernier jour civil de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre avant la date d'échéance, à raison d'un montant équivalant à 2,50 % du capital initial global de l'emprunt.

Clauses restrictives

Aux termes de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives, y compris le maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires renouvelables. Si le maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires n'est pas respecté, la Société doit atteindre un seuil minimum de bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») trimestriel projeté. Au 30 décembre 2023, la Société respectait toutes les clauses restrictives de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme.

Financement par emprunt

En octobre 2022, Dorel a conclu la vente de son bâtiment de la division Dorel Maison situé à Cornwall, en Ontario, qui héberge une installation de fabrication de meubles prêts-à-assembler pour 33 872 \$ (46 137 \$ CA) et a ensuite conclu un contrat de location de 15 ans avec le nouveau propriétaire, qui a débuté le 1^{er} novembre 2022. La Société est arrivée à la conclusion que cette transaction ne constituait pas une vente aux termes de l'IFRS15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Par conséquent, la Société a comptabilisé initialement le produit reçu de 33 872 \$ en tant que financement par emprunt. Les paiements de loyers mensuels sont répartis entre la charge d'intérêts et le remboursement du principal du financement par emprunt sur la période contractuelle de 15 ans. D'après les flux de trésorerie futurs prévus, le taux d'intérêt effectif calculé correspond à 2,75 % et il sera utilisé aux fins de la comptabilisation de la charge d'intérêts sur la durée du contrat de location. La société n'a pas décomptabilisé le bien sous-jacent et a continué d'amortir l'actif comme si elle en détenait le titre de propriété.

Solde de prix de vente de l'acquisition de Notio Living

Le 30 novembre 2021, la Société a acquis Notio Living, une société de commerce électronique de produits pour la maison située à Holstebro, au Danemark, pour un montant de 16 964 \$ (déduction faite de la dette reprise de 1 488 \$), dont une tranche de 10 893 \$ a été payée à la clôture, une tranche de 405 \$ a été payée en mars 2022 et une tranche de 2 833 \$ a été payée en février 2023. Le solde, qui ne porte pas intérêt, a été payé en février 2024.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 17 – PROVISIONS

	Respon- sabilité produits ¹⁾	Garanties ²⁾	Rémuné- ration des salariés ³⁾	Restructu- ration (note 6)	Autres	Total
Solde au 30 décembre 2022	26 260 \$	4 705 \$	975 \$	1 546 \$	5 361 \$	38 847 \$
Constituées au cours de l'exercice	1 919	1 924	153	4 596	3 047	11 639
Utilisées	(3 107)	(3 884)	(166)	(1 419)	(475)	(9 051)
Reprise de montants non utilisés	(1 375)	(681)	(11)	(11)	(3 729)	(5 807)
Effet des variations des taux de change	9	20	(32)	21	425	443
Solde au 30 décembre 2023	23 706 \$	2 084 \$	919 \$	4 733 \$	4 629 \$	36 071 \$
Courant au 30 décembre 2023	23 706 \$	2 084 \$	– \$	4 733 \$	3 295 \$	33 818 \$
Non courant au 30 décembre 2023	–	–	919	–	1 334	2 253
	23 706 \$	2 084 \$	919 \$	4 733 \$	4 629 \$	36 071 \$
Courant au 30 décembre 2022	26 260 \$	4 705 \$	– \$	1 546 \$	4 102 \$	36 613 \$
Non courant au 30 décembre 2022	–	–	975	–	1 259	2 234
	26 260 \$	4 705 \$	975 \$	1 546 \$	5 361 \$	38 847 \$

1) Considérant la nature des risques, il n'est pas possible d'estimer à quel moment une dette quelconque peut devoir être réglée, ce qui explique que les provisions au titre de la responsabilité produits ont été présentées comme un passif courant.

2) On s'attend à ce que la plupart de ces coûts soient engagés dans le prochain exercice, ce qui explique que la provision pour garanties a été présentée comme un passif courant.

3) On s'attend à ce que la plupart de ces coûts soient engagés dans les années à venir, ce qui explique que la provision pour la rémunération des employés a été présentée comme un passif non courant.

La Société est assurée contre la responsabilité produits, au moyen à la fois d'une assurance traditionnelle et d'une autoassurance afin de limiter son risque associé à la responsabilité produits. La Société est assurée contre la responsabilité produits par un assureur tiers qui est entièrement réassuré par la filiale entièrement détenue de la Société, DICV, qui fonctionne comme une société d'assurance captive. La couverture offerte par la société d'assurance tierce se limite à la juste valeur des actifs détenus par la société d'assurance captive.

Fonds détenus par l'assureur cédant

La société d'assurance captive, DICV, a conclu un contrat de réassurance selon lequel des fonds sont retenus par l'assureur cédant aux fins du règlement des pertes nettes liées aux réclamations en responsabilité produits.

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers – valeurs comptables et justes valeurs

Présentation de la juste valeur

La Société a établi que les justes valeurs de ses actifs et ses passifs financiers courants se comparent à leurs valeurs comptables respectives aux dates de présentation de l'information financière en raison de leur caractère à court terme. Dans le cas des dettes à long terme portant intérêt à des taux variables, la juste valeur est réputée être à peu près identique à la valeur comptable. Pour les dettes à long terme portant intérêt à des taux fixes, la juste valeur est estimée à l'aide de données de niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au moyen de taux d'actualisation qui correspondent aux taux d'emprunt dont la Société peut actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à taux fixes se rapprochait de sa valeur comptable aux 30 décembre 2023 et 2022.

Évaluation de la juste valeur

Lorsque la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers comptabilisés aux états consolidés de la situation financière ne peut être dérivée de marchés actifs, elle est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation, dont les modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les intrants de ces modèles sont tirés de marchés observables, lorsque cela est possible, mais lorsque ce n'est pas possible, on doit faire appel au jugement pour déterminer les justes valeurs. Les jugements tiennent compte de données telles que le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. Des modifications des intrants de ces modèles ou des hypothèses relatives à ces facteurs pourraient avoir une incidence sur la juste valeur présentée des instruments financiers. Les actifs et passifs financiers de la Société évalués à la juste valeur se composent d'instruments financiers dérivés. Les soldes des actifs et passifs financiers dérivés de la Société n'étaient pas importants aux 30 décembre 2023 et 2022.

Gestion des risques résultant des instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est soumise à divers risques, dont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. La Société gère ces risques de façon constante. Afin de limiter les effets des variations des taux de change sur ses produits, ses charges et ses flux de trésorerie, la Société peut avoir recours à divers instruments financiers dérivés. Il appartient à la direction de la Société de déterminer le niveau de risque acceptable et la direction n'utilise des instruments financiers dérivés que pour gérer les risques, les engagements ou les obligations existants ou prévus, à la lumière de son expérience passée. L'analyse qui suit fait une appréciation des risques résultant des instruments financiers.

Risque de taux de change

La principale source de risque de taux de change de la Société découle des ventes et des achats de biens libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités de la Société. Les fluctuations des taux de change relatives à la monnaie fonctionnelle de chacune des entités de la Société créeront de la volatilité dans les flux de trésorerie de la Société et les montants présentés dans ses états consolidés du résultat. Les passifs financiers de la Société consistent principalement en des dettes à long terme libellées en dollars US, pour lesquelles aucune couverture de change n'est requise.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La plupart des lignes de crédit à court terme, des découverts et des dettes à long terme utilisés par les entités de la Société sont libellés dans la monnaie de l'entité emprunteuse et, par conséquent, ne comportent aucun risque de taux de change. Les prêts/emprunts intragroupe sont convenablement couverts sur le plan économique, chaque fois qu'ils présentent une exposition nette au risque de taux de change et certains servent de couverture des investissements nets dans des filiales à l'étranger. Une variabilité additionnelle des résultats résulte de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités de la Société aux taux de change en vigueur à chaque date de clôture, conversion dont l'incidence est présentée à titre de profit ou de perte de change aux états consolidés du résultat. Pour atténuer le risque de taux de change, la Société a recours à l'occasion à divers instruments financiers dérivés, dont des contrats de swaps, des options, des contrats à terme sur devises et des contrats de change à terme, pour se protéger contre les fluctuations défavorables des taux de change.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés comme moyen de satisfaire les objectifs de la Société en matière de réduction des risques par la génération de flux de trésorerie compensatoires sur la position sous-jacente en termes de montants et de calendrier des opérations prévues. En règle générale, la durée des dérivés varie entre un et douze mois. La Société ne détient ni n'utilise d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Les tableaux qui suivent donnent une indication des risques de change importants que comportent les actifs et les passifs financiers de la Société libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités de la Société, et les montants des produits et des charges qui sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités de la Société. Ces tableaux ne tiennent pas compte de l'incidence des contrats de change. Les montants sont présentés en \$ US équivalents.

	2023			2022		
	USD	CAD	EUR	USD	CAD	EUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 249 \$	340 \$	260 \$	1 582 \$	994 \$	448 \$
Clients et autres créances	6 309	5 067	3 623	7 332	5 624	7 599
Fournisseurs et autres dettes	(42 631)	(9 155)	(88)	(40 153)	(6 477)	(333)
Dettes à long terme	(11 100)	(74 239)	–	(38 924)	(40 460)	–
Prêts intragroupe	(30 174)	–	7 338	(89 030)	–	7 467
Exposition nette de l'état consolidé de la situation financière compte non tenu des dérivés	(75 347) \$	(77 987) \$	11 133 \$	(159 193) \$	(40 319) \$	15 181 \$

	2023			2022		
	USD	CAD	EUR	USD	CAD	EUR
Produits	33 704 \$	36 034 \$	22 264 \$	32 750 \$	31 706 \$	23 516 \$
Charges	113 624	84 528	29 091	149 756	94 812	35 839
Exposition nette	(79 920) \$	(48 494) \$	(6 827) \$	(117 006) \$	(63 106) \$	(12 323) \$

Des pertes de change nettes liées aux activités poursuivies totalisant 1 196 \$ (5 174 \$ en 2022) ont été comptabilisées dans l'état consolidé du résultat au cours de 2023.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les principaux taux de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont comme suit :

	2023		2022	
	Taux moyen depuis le début de l'exercice	Taux à la date de clôture	Taux moyen depuis le début de l'exercice	Taux à la date de clôture
CAD à USD	0,7410	0,7548	0,7683	0,7387
EUR à USD	1,0817	1,1042	1,0517	1,0705
BRL à USD	0,2002	0,2061	0,1937	0,1892

Compte tenu des risques de change décrits ci-dessus et des contrats de change de la Société en vigueur en 2023 et 2022, une variation des taux de change ci-dessus visant à refléter un affaiblissement de 5 % des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités de la Société aurait eu les effets suivants, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes :

	2023			2022		
Source de la variabilité résultant des variations des taux de change	USD	CAD	EUR	USD	CAD	EUR
Instruments financiers, y compris les contrats de change pour lesquels la Société n'utilise pas la comptabilité de couverture	3 196 \$	3 899 \$	(462) \$	7 348 \$	2 016 \$	(686) \$
Produits et charges	3 996	2 425	320	5 850	3 155	550
Augmentation (diminution) du résultat avant impôts	7 192 \$	6 324 \$	(142) \$	13 198 \$	5 171 \$	(136) \$
Diminution des autres éléments du résultat global	(1 277) \$	– \$	– \$	(633) \$	– \$	– \$

Une appréciation présumée de 5 % des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités de la Société aurait eu des effets égaux, mais contraires sur les montants en monnaies étrangères ci-dessus, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes.

Couvertures de flux de trésorerie – Contrats de change

La Société conclut des contrats de change pour gérer le risque de change associé aux achats de stocks prévus ou à d'autres types de charges. La plupart des contrats de change de la Société sont désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie de prévisions d'achats de stocks ou d'autres types de charges.

Il existe une relation économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture puisque les modalités des contrats de change correspondent aux modalités des transactions prévues hautement probables, c'est-à-dire le montant nominal et la date de paiement prévue. La Société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture puisque le risque sous-jacent des contrats de change est identique aux composantes couvertes du risque. Pour évaluer l'efficacité de la couverture, la Société utilise la méthode des dérivés hypothétiques et compare les variations de la juste valeur des instruments de couverture aux variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les principales sources d'inefficacité dans les relations de couverture sont :

- l'incidence du risque de crédit de la Société et celui de la contrepartie sur la juste valeur des contrats de change, qui n'est pas reflétée dans la variation de la juste valeur des flux de trésorerie couverts attribuable à la variation des taux de change;
- la différence dans l'échéancier des flux de trésorerie des éléments couverts et des instruments de couverture; et
- les variations des montants prévus des flux de trésorerie des éléments couverts et des instruments de couverture.

Le montant nominal total des contrats de change en cours de la Société s'élevait à 40 252 \$ (18 738 \$ en 2022). La juste valeur des instruments financiers dérivés de la Société liés aux engagements d'acheter et de vendre des monnaies étrangères en vertu de contrats de change n'était pas significative aux 30 décembre 2023 et 2022.

Couvertures d'investissement net

Un risque de change découle également de l'investissement net dans des filiales à l'étranger, par suite de la conversion de l'investissement net dans la monnaie fonctionnelle de leur entité mère. Une des filiales de la Société (dont la monnaie fonctionnelle est l'euro) a désigné une partie de sa facilité de crédit garantie par des actifs comme instrument de couverture de son investissement net dans un établissement à l'étranger (dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain), afin d'atténuer son exposition au risque de change du dollar américain rattaché à cet investissement net. Les profits ou les pertes découlant de la conversion de cet instrument de couverture sont transférés aux autres éléments du résultat global afin de contrebalancer tout profit ou toute perte découlant de la conversion de l'investissement net dans la filiale.

Il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture puisque l'investissement net crée un risque de conversion qui correspond au risque de change sur la partie de la facilité de crédit garantie par des actifs (l'« instrument de couverture »). La Société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour la relation de couverture puisque le risque sous-jacent de l'instrument de couverture est identique à la composante couverte du risque. Une inefficacité de la couverture se produit lorsque le montant de l'investissement net dans la filiale à l'étranger est inférieur au montant de l'instrument de couverture connexe.

Au 30 décembre 2023, la valeur comptable de la facilité de crédit garantie par des actifs désignée comme instrument de couverture s'élevait à 5 000 \$ (5 000 \$ en 2022). L'incidence de cet instrument de couverture et de l'élément couvert sur les états consolidés de la situation financière n'était pas significative aux 30 décembre 2023 et 2022.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt pour ce qui est de certaines dettes à long terme, sur lesquelles les montants prélevés sont soumis aux taux variables en vigueur au moment de l'emprunt, plus une marge. La Société gère une partie de son risque de taux d'intérêt en concluant des contrats de swap consistant dans l'échange de taux variables pour des taux fixes pour une période prolongée.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

En 2019, la Société a conclu un swap de taux d'intérêt et a désigné ce swap de taux d'intérêt comme une couverture de flux de trésorerie à l'égard de laquelle elle appliquait la comptabilité de couverture jusqu'au 8 décembre 2023. Un aperçu du swap de taux d'intérêt est présenté ci-après :

2023			2022		
Taux fixe	Montant nominal	Échéance	Taux fixe	Montant nominal	Échéance
2,32 %	50 000 \$	9 avril 2024	2,32 %	50 000 \$	9 avril 2024

L'incidence des instruments de couverture sur l'état consolidé de la situation financière n'était pas significative au 30 décembre 2022 (aucun instrument de couverture auquel la Société appliquait la comptabilité de couverture au 30 décembre 2023).

Risque de crédit

Le risque de crédit, qui résulte principalement de l'incapacité potentielle de clients ou d'autres parties de s'acquitter de leurs obligations, tient principalement aux créances clients de la Société. La Société peut également être exposée à un risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux contrats de change et aux swaps de taux d'intérêt, résultant du défaut des contreparties de s'acquitter de leurs obligations, ce qu'elle gère en concluant des contrats d'instruments financiers avec diverses parties solvables. Lorsque la Société conclut des contrats de change et des swaps de taux d'intérêt, ses contreparties sont de grandes banques canadiennes et internationales.

Le risque de crédit auquel la Société est exposée découle principalement de ses créances clients. La quasi-totalité des créances clients résulte de ventes au secteur du détail. La Société procède constamment à des évaluations de crédit portant sur la situation financière de ses clients et elle limite le montant du crédit accordé lorsqu'elle le juge nécessaire. De plus, une partie du total des créances clients est assurée contre les pertes possibles. Le risque de crédit maximal auquel la Société est exposée correspond à la valeur comptable de ses actifs financiers.

En 2023, des ventes à deux clients importants représentaient respectivement 25,7 % et 16,5 %, soit 42,2 % collectivement du total des produits liés aux activités poursuivies de la Société (deux clients représentaient 29,5 % et 16,7 %, soit 46,2 % collectivement, en 2022). Au 30 décembre 2023, deux clients représentaient respectivement 22,0 % et 19,7 %, soit 41,7 % collectivement, du solde total des créances clients de la Société (deux clients représentaient 24,0 % et 28,4 %, soit 52,4 % collectivement, du solde total des créances clients de la Société en 2022).

L'exposition de la Société au risque de crédit lié aux créances clients par secteur géographique, selon l'emplacement de la société vendeuse, se présente comme suit :

	2023	2022
Canada	9 434 \$	10 135 \$
États-Unis	104 129	105 513
Europe	40 101	39 992
Amérique latine	40 370	31 649
Asie	480	808
Autres pays	5 204	4 933
	<u>199 718 \$</u>	<u>193 030 \$</u>

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Exposition de la Société au risque de crédit au titre des créances clients par type de client :

	2023	2022
Détaillants sur le marché de masse	155 466 \$	144 004 \$
Magasins spécialisés/indépendants	44 252	49 026
	<u>199 718 \$</u>	<u>193 030 \$</u>

La Société comptabilise une provision pour perte de valeur à l'égard des pertes de crédit attendues sur les créances clients, au moyen d'une estimation reposant sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit. La Société établit une provision pour perte de valeur selon une appréciation instrument par instrument ou sur une base collective, en prenant en considération les événements passés, les circonstances actuelles et les perspectives économiques. L'appréciation sur une base collective est réalisée en regroupant les créances clients possédant des caractéristiques semblables, principalement par zone géographique, par note de crédit des clients et par nombre de jours en souffrance. Dans son évaluation, la direction estime les pertes de crédit attendues à la lumière des pertes de crédit passées et d'après une évaluation éclairée du risque de crédit, compte tenu d'informations de nature prospective. Si les pertes de crédit réelles diffèrent des estimations, les résultats futurs seront touchés. Dans son évaluation de la provision pour perte de valeur au 30 décembre 2023, la Société a tenu compte de l'incidence de l'incertitude du contexte macroéconomique sur son évaluation des pertes de crédit attendues, y compris le risque de défaut des clients lié à l'incertitude économique découlant des pressions inflationnistes.

Le tableau suivant fournit de l'information sur l'exposition au risque de crédit et les pertes de crédit attendues pour les créances clients. Les pertes de crédit attendues ont été calculées à la lumière des pertes de crédit passées et d'après une évaluation éclairée du risque de crédit, compte tenu d'informations de nature prospective.

			2023	
	Taux de perte moyen pondéré	Créances clients – montant brut	Provision pour perte de valeur	Créances clients – montant net
En règle (non en souffrance)	0,7 %	166 244 \$	(1 091) \$	165 153 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	2,1 %	22 394	(462)	21 932
En souffrance depuis 31 à 60 jours	4,2 %	5 761	(243)	5 518
En souffrance depuis 61 à 90 jours	10,8 %	1 158	(125)	1 033
En souffrance depuis plus de 90 jours	51,2 %	12 462	(6 380)	6 082
		<u>208 019 \$</u>	<u>(8 301) \$</u>	<u>199 718 \$</u>

			2022	
	Taux de perte moyen pondéré	Créances clients – montant brut	Provision pour perte de valeur	Créances clients – montant net
En règle (non en souffrance)	0,8 %	148 924 \$	(1 265) \$	147 659 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	1,4 %	28 734	(397)	28 337
En souffrance depuis 31 à 60 jours	3,4 %	5 685	(193)	5 492
En souffrance depuis 61 à 90 jours	2,4 %	2 962	(71)	2 891
En souffrance depuis plus de 90 jours	40,4 %	14 525	(5 874)	8 651
		<u>200 830 \$</u>	<u>(7 800) \$</u>	<u>193 030 \$</u>

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour une entité d'être incapable de remplir ses engagements financiers aux échéances définies dans les conditions de ces engagements. La Société gère son risque de liquidité par la gestion de sa structure de capital et des exigences opérationnelles. Elle gère également le risque de liquidité en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévus et en assurant la concordance des échéances des actifs et des passifs financiers. Le conseil d'administration revoit et approuve les budgets d'exploitation et d'investissement de la Société ainsi que les transactions importantes s'inscrivant hors du cours normal des activités, notamment les acquisitions et autres investissements et désinvestissements importants.

L'évaluation de la situation de trésorerie exige l'exercice d'un jugement important et, bien qu'aucune garantie ne puisse être donnée à cet égard, la Société ne prévoit pas éprouver de problème de liquidité dans un avenir prévisible, que ce soit au titre des flux de trésorerie futurs liés à ses activités opérationnelles ou des montants disponibles aux termes de ses conventions bancaires en vigueur et renégociées. Selon sa situation de trésorerie actuelle et ses besoins estimés pour le prochain exercice, la Société prévoit générer suffisamment de flux de trésorerie ou avoir accès à du financement additionnel, si nécessaire. De plus, la capacité de la Société à financer ses activités opérationnelles et à répondre à ses besoins de trésorerie est tributaire de sa capacité à maintenir des seuils minimums de liquidités excédentaires aux termes de sa facilité de crédit garantie par des actifs et de sa facilité d'emprunt à terme, une des clauses restrictives financières que la Société est tenue de respecter étant le maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires renouvelables. La Société sera en violation de cette clause restrictive si elle ne maintient pas un seuil minimum de liquidités excédentaires renouvelables et si elle n'atteint pas le seuil minimum de bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») trimestriel projeté. Cette situation pourrait être considérée comme un cas de défaut aux termes de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme, ce qui ferait en sorte que les soldes non réglés des sommes empruntées aux termes de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme de la Société deviendraient exigibles immédiatement. Au 30 décembre 2023, la Société respectait ses seuils minimums spécifiés de liquidités excédentaires et prévoyait maintenir le seuil minimum requis de liquidités excédentaires renouvelables pour au moins les douze prochains mois à partir de la date des états financiers consolidés annuels.

La direction prévoit respecter les exigences de maintien de liquidités excédentaires en gérant activement sa situation de trésorerie grâce à la gestion de son fonds de roulement et de ses dépenses discrétionnaires ainsi qu'en priorisant certaines dépenses en immobilisations. La Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités opérationnelles et de répondre à ses besoins de trésorerie pour au moins les douze prochains mois à partir de la date de publications des présents états financiers.

Par conséquent, les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation, laquelle suppose que la Société poursuivra son exploitation dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Les présents états financiers consolidés au 30 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement s'imposer si la base de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée.

Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour soutenir l'exploitation tout en générant des rendements aux actionnaires raisonnables, de se donner la souplesse nécessaire pour tirer avantage des occasions de croissance et de développement de l'entreprise, tout en maintenant une approche prudente à l'égard du levier financier et de la gestion du risque financier.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La structure du capital de la Société comprend la dette nette et les capitaux propres. La dette nette correspond aux emprunts portant intérêt, diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La Société utilise son capital pour financer ses besoins en fonds de roulement, ses dépenses en immobilisations, le versement de dividendes ainsi que les rachats d'actions. Elle finance actuellement ces besoins à même ses flux de trésorerie générés en interne et avec les fonds prélevés sur sa facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie par des actifs et sa facilité d'emprunt à terme.

La Société gère sa structure du capital en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et selon les modalités de sa facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie par des actifs et de sa facilité d'emprunt à terme. Afin de maintenir ou de rajuster sa structure du capital, la Société peut choisir de modifier les montants de dividendes versés aux actionnaires, de remettre du capital aux actionnaires, d'émettre de nouvelles actions, de racheter ses actions ou d'augmenter ou de diminuer sa dette nette.

Le tableau qui suit présente un résumé des échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 30 décembre 2023, compte non tenu des paiements d'intérêts futurs, mais compte tenu des intérêts courus :

	Total	Moins de 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	Après 5 ans
Dette bancaire	7 317 \$	7 317 \$	– \$	– \$	– \$
Fournisseurs et autres dettes	321 197	321 197	–	–	–
Dette à long terme :					
Facilité de crédit garantie par des actifs	110 100	–	110 100	–	–
Emprunt à terme	88 000	8 800	79 200	–	–
Financement par emprunt	32 877	1 604	3 343	3 994	23 936
Solde de prix de vente	2 833	2 833	–	–	–
Autres dettes à long terme	11 063	7 778	2 619	666	–
Autres passifs :					
Autres passifs financiers	1 683	675	589	419	–
Total	575 070 \$	350 204 \$	195 851 \$	5 079 \$	23 936 \$

Il y a lieu de se reporter à la note 10 e) pour obtenir de plus amples renseignements sur les flux de trésorerie contractuels non actualisés des obligations locatives.

NOTE 19 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Certaines des filiales de la Société offrent à leurs salariés des régimes d'avantages à prestations définies et à cotisations définies.

Les régimes versent des prestations selon un montant de prestations définies et un nombre d'années de service. Les obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies sont établies chaque année par des actuaires indépendants qui se fondent sur les hypothèses formulées par la direction et appliquent la méthode de répartition des prestations constituées pour les régimes dans lesquels les niveaux de salaires futurs n'ont pas d'incidence sur le montant des prestations futures que toucheront les salariés et la méthode de répartition au prorata des services pour les régimes dans lesquels les salaires futurs ou la hausse des coûts ont une incidence sur les prestations futures que toucheront les salariés.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 19 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

Variations des passifs nets découlant des obligations au titre des prestations définies :

	2023		2022	
	Prestations de retraite	Avantages complé- mentaires	Prestations de retraite	Avantages complé- mentaires
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies en vertu des régimes entièrement ou partiellement capitalisés :				
Solde au début de l'exercice	48 638 \$	3 539 \$	73 782 \$	4 557 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 198	–	2 755	–
Coût financier	2 029	129	1 386	105
Cotisations des participants	628	–	594	–
Prestations versées	(2 112)	(376)	(2 088)	(307)
Effet des variations des taux de change	427	–	(1 825)	–
Profits de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(2 097)	(135)	(25 754)	(816)
Profits sur les compressions ²⁾	(53)	(2 846)	(212)	–
Solde à la fin de l'exercice	48 658 \$	311 \$	48 638 \$	3 539 \$
Actifs des régimes :				
Juste valeur au début de l'exercice	41 544 \$	– \$	58 860 \$	– \$
Produits d'intérêts des actifs des régimes	1 800	–	1 167	–
Pertes de réévaluation comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(638)	–	(17 110)	–
Cotisations de l'employeur	1 586	376	1 886	307
Cotisations des participants	628	–	594	–
Prestations versées	(2 112)	(376)	(2 088)	(307)
Effet des variations des taux de change	319	–	(1 315)	–
Charges supplémentaires	(320)	–	(450)	–
Juste valeur à la fin de l'exercice	42 807 \$	– \$	41 544 \$	– \$
Effet du plafond de l'actif ¹⁾	(252) \$	– \$	(233) \$	– \$
Passifs nets découlant des obligations au titre des prestations définies	(6 103) \$	(311) \$	(7 327) \$	(3 539) \$

1) Comprend l'effet des variations des taux de change.

2) Les profits sur les compressions au titre des prestations de retraite sont attribuables à la restructuration et sont donc présentés à la note 6.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 19 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

Réévaluations des passifs nets au titre des prestations définies comptabilisées au cours des exercices suivants :

	2023		2022	
	Prestations de retraite	Avantages complémentaires	Prestations de retraite	Avantages complémentaires
(Pertes) profits de réévaluation comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global :				
Rendement des actifs du régime (excluant les montants inclus dans la charge d'intérêts nette)	(638) \$	– \$	(17 110) \$	– \$
Pertes actuarielles résultant des modifications des hypothèses démographiques	–	–	(216)	–
Gains actuariels résultant des modifications des hypothèses financières	1 365	170	18 098	754
Gains actuariels (pertes actuarielles) résultant des ajustements liés à l'expérience	732	(35)	7 872	62
Variation de l'effet du plafond de l'actif	(11)	–	(77)	–
	<u>1 448 \$</u>	<u>135 \$</u>	<u>8 567 \$</u>	<u>816 \$</u>

	2023		2022	
	Prestations de retraite	Avantages complémentaires	Prestations de retraite	Avantages complémentaires
Profits (pertes) de réévaluation cumulé(e)s dans les autres éléments du résultat global :				
Solde au début de l'exercice	2 097 \$	(6 483) \$	(6 391) \$	(7 299) \$
Comptabilisé(e)s au cours de l'exercice dans les autres éléments du résultat global	1 448	135	8 567	816
Effet des variations des taux de change	255	–	(79)	–
Solde à la fin de l'exercice	<u>3 800 \$</u>	<u>(6 348) \$</u>	<u>2 097 \$</u>	<u>(6 483) \$</u>

	2023		2022	
	Prestations de retraite	Avantages complémentaires	Prestations de retraite	Avantages complémentaires
Variations de l'effet du plafond de l'actif :				
Solde au début de l'exercice	(233) \$	– \$	(165) \$	– \$
Variation de l'effet du plafond de l'actif	(11)	–	(77)	–
Effet des variations des taux de change	(8)	–	9	–
Solde à la fin de l'exercice	<u>(252) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(233) \$</u>	<u>– \$</u>

Le plafond de l'actif de la Société représente la valeur actualisée des avantages économiques futurs disponibles sous forme de réductions des cotisations futures.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 19 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

Charges de retraite nettes des régimes à prestations définies incluses dans les états consolidés du résultat :

	2023		2022	
	Prestations de retraite	Avantages complémentaires	Prestations de retraite	Avantages complémentaires
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 198 \$	– \$	2 755 \$	– \$
Charge d'intérêts nette	229	129	219	105
Charges supplémentaires	320	–	450	–
Incidence des compressions ¹⁾	(53)	(2 846)	(212)	–
Charges de retraite nettes (produits de retraite nets) de l'exercice	1 694 \$	(2 717) \$	3 212 \$	105 \$
Rendement réel des actifs des régimes	1 162 \$	– \$	(15 943) \$	– \$

1) Les profits sur les compressions au titre des prestations de retraite sont attribuables à la restructuration et sont donc présentés à la note 6.

Outre les profits sur les compressions présentés dans les frais de restructuration et autres coûts (note 6), la charge au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite est comptabilisée dans les frais généraux et administratifs ainsi que dans le coût des produits vendus.

La charge totale au titre des régimes à cotisations définies de la Société est de 3 030 \$ (3 089 \$ en 2022) et est comptabilisée sous les rubriques appropriées des charges par fonction. Le total des paiements en espèces faits au titre des prestations futures aux salariés pour 2023, correspondant aux sommes versées par la Société à ses régimes par capitalisation, aux sommes versées à ses régimes à cotisations définies et aux prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes sans capitalisation, est de 4 981 \$ (5 282 \$ en 2022).

Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Moyennes pondérées des hypothèses utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires	
	2023	2022	2023	2022
Taux d'actualisation	4,23 %	4,24 %	5,28 %	4,87 %
Taux de croissance de la rémunération	2,99 %	2,10 %	s. o.	s. o.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 19 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

Moyennes pondérées des hypothèses utilisées pour évaluer le coût net de la période :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires	
	2023	2022	2023	2022
Taux d'actualisation	4,24 %	1,93 %	5,04 %	2,42 %
Taux de croissance de la rémunération	2,99 %	2,09 %	s. o.	s. o.
Mortalité postérieure au départ à la retraite à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels (hommes)	20,4 ans	19,4 ans	19,6 ans	19,1 ans
Mortalité postérieure au départ à la retraite à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels (femmes)	23,0 ans	22,4 ans	21,6 ans	21,6 ans
Mortalité postérieure au départ à la retraite à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels âgés de 45 ans (hommes)	21,8 ans	21,0 ans	20,8 ans	20,7 ans
Mortalité postérieure au départ à la retraite à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels âgés de 45 ans (femmes)	24,3 ans	23,9 ans	22,8 ans	23,1 ans

Au 30 décembre 2023, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 14,4 ans pour les prestations de retraite (16,7 ans en 2022) et de 0,5 an pour les avantages complémentaires de retraite (7,9 ans en 2022).

Des modifications possibles raisonnables à la date de clôture de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes, tout en maintenant constantes les autres hypothèses, auraient affecté les obligations au titre des prestations définies pour les montants suivants :

	Prestations de retraite 2023		Avantages complémentaires 2023		Prestations de retraite 2022		Avantages complémentaires 2022	
	Augmen-tation	Diminu-tion	Augmen-tation	Diminu-tion	Augmen-tation	Diminu-tion	Augmen-tation	Diminu-tion
Taux d'actualisation (variation de 0,25 %)	(1 691) \$	1 798 \$	– \$	– \$	(1 749) \$	1 860 \$	(68) \$	71 \$
Taux de croissance de la rémunération (variation de 0,5 %)	295 \$	(271) \$	s. o.	s. o.	293 \$	(283) \$	s. o.	s. o.

Des modifications possibles raisonnables à la date de clôture de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes, tout en maintenant constantes les autres hypothèses, auraient affecté le coût net de la période pour les montants suivants :

	Prestations de retraite 2023		Avantages complémentaires 2023		Prestations de retraite 2022		Avantages complémentaires 2022	
	Augmen-tation	Diminu-tion	Augmen-tation	Diminu-tion	Augmen-tation	Diminu-tion	Augmen-tation	Diminu-tion
Taux d'actualisation (variation de 0,25 %)	(130) \$	133 \$	s. o.	s. o.	(141) \$	124 \$	8 \$	14 \$
Taux de croissance de la rémunération (variation de 0,5 %)	58 \$	(34) \$	s. o.	s. o.	33 \$	(55) \$	s. o.	s. o.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 19 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

On a prévu, aux fins de l'évaluation de l'obligation cumulée au titre des avantages complémentaires de retraite, une augmentation du coût des soins de santé de 7,5 % en 2023, laquelle diminuera graduellement à 4,5 % en 2030 pour demeurer à ce niveau par la suite.

Une variation d'un point de pourcentage des taux de tendance supposés du coût des soins de santé aurait eu les effets suivants :

	2023		2022	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Effet sur le total du coût des services et du coût financier	s. o.	s. o.	7 \$	(6) \$
Effet sur l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite	s. o.	s. o.	190 \$	(169) \$

Même si l'analyse ne tient pas compte de la pleine distribution des flux de trésorerie prévus en vertu des régimes, elle fournit une approximation de la sensibilité des hypothèses illustrées.

La date d'évaluation utilisée pour les actifs des régimes, les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite est le 30 décembre. Les évaluations actuarielles les plus récentes pour les régimes de retraite et les régimes d'avantages complémentaires de retraite ont été faites en date du 1^{er} janvier 2023. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été faite en date du 1^{er} janvier 2023, et la prochaine évaluation sera exigée en date du 1^{er} janvier 2024.

Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et leur répartition moyenne pondérée se présentait comme suit à la date de clôture :

	2023		2022	
Titres de créance				
Fonds communs de placement – titres à revenu fixe				
États-Unis	20 875 \$	49 %	16 864 \$	40 %
Total des titres de créance	<u>20 875 \$</u>	<u>49 %</u>	<u>16 864 \$</u>	<u>40 %</u>
Autres				
Contrats d'assurance	10 405 \$	24 %	10 403 \$	25 %
Fonds communs de placement – fonds spécialisés	833	2	1 556	4
Total des autres titres	<u>11 238 \$</u>	<u>26 %</u>	<u>11 959 \$</u>	<u>29 %</u>
Actions				
Canada	114 \$	– %	167 \$	1 %
États-Unis	6 661	16	7 149	17
Europe	1 770	4	1 880	5
Actions internationales	1 591	4	3 078	7
Total des actions	<u>10 136 \$</u>	<u>24 %</u>	<u>12 274 \$</u>	<u>30 %</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	558 \$	1 %	447 \$	1 %
Total	<u><u>42 807 \$</u></u>	<u><u>100 %</u></u>	<u><u>41 544 \$</u></u>	<u><u>100 %</u></u>

NOTE 19 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

La totalité des titres de créance, des actions et des autres fonds communs de placement – fonds spécialisés est évaluée en utilisant les prix cotés (non ajustés) pour des actifs et des passifs identiques sur des marchés actifs. Les contrats d'assurance n'ont pas de prix cotés sur les marchés.

La Société s'attend à verser 2 437 \$ de cotisations aux régimes à prestations définies par capitalisation et 342 \$ de prestations aux régimes sans capitalisation en 2024.

Autres

Certaines des filiales de la Société ont choisi d'autoassurer certains coûts reliés à l'ensemble des programmes de prestations d'assurance-maladie et d'assurance-accidents qu'elles offrent à leurs salariés actifs. Pour l'exercice clos le 30 décembre 2023, un montant de 5 332 \$ (4 444 \$ en 2022) a été passé en charges au titre de ce programme d'avantages autoassuré.

NOTE 20 – CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la Société se présente comme suit :

Capital autorisé

- Nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale ou au pair, pouvant être émises en série et entièrement libérées.
- Nombre illimité d'actions à droit de vote plural de catégorie « A » sans valeur nominale ou au pair, convertibles en tout temps au gré du détenteur en actions à droit de vote subalterne de catégorie « B », à raison d'une action pour chaque action convertie.
- Nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » sans valeur nominale ou au pair, convertibles en actions à droit de vote plural de catégorie « A », dans certaines circonstances, si une offre est faite en vue de l'achat des actions de catégorie « A ».

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 20 – CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (suite)

Détail des actions émises et en circulation :

	2023		2022	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Actions à droit de vote plural de catégorie « A »				
Solde au début de l'exercice	4 149 085	1 748 \$	4 149 440	1 748 \$
Converties de la catégorie « A » à la catégorie « B » ¹⁾	(12 332)	(6)	(355)	–
Solde à la fin de l'exercice	4 136 753	1 742 \$	4 149 085	1 748 \$
Actions à droit de vote subalterne de catégorie « B »				
Solde au début de l'exercice	28 388 532	203 865 \$	28 359 191	202 989 \$
Converties de la catégorie « A » à la catégorie « B » ¹⁾	12 332	6	355	–
Reclassement depuis le surplus d'apport par suite du règlement d'unités d'actions différées (note 21)	14 813	349	98 586	1 375
Rachat et annulation d'actions	–	–	(69 600)	(499)
Solde à la fin de l'exercice	28 415 677	204 220 \$	28 388 532	203 865 \$
TOTAL DU CAPITAL SOCIAL		<u>205 962 \$</u>		<u>205 613 \$</u>

1) Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2023, la Société a converti 12 332 actions à droit de vote plural de catégorie « A » en actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » (355 actions en 2022) à un taux moyen de 0,63 \$ par action (0,63 \$ par action en 2022).

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 4 janvier 2022, la Bourse de Toronto (« TSX ») a approuvé l'offre publique de rachat de la Société. Aux termes de l'offre publique de rachat, la Société était autorisée à racheter aux fins d'annulation un maximum de 1 891 222 actions à droit de vote subalterne de catégorie « B », ce qui représente 10 % des 18 912 225 actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » qui constituent le fonds public d'actions. Les actions pouvaient être rachetées par l'intermédiaire des installations de la TSX et d'autres plateformes de négociation au Canada sur la période de douze mois allant du 6 janvier 2022 au 5 janvier 2023 ou jusqu'à une date antérieure si l'offre est complétée ou retirée, au gré de la Société. La Société n'a pas renouvelé son offre publique de rachat lorsqu'elle a pris fin.

Aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société rachetait les actions selon le cours des actions au moment de l'achat. Le nombre réel d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » pouvant être rachetées et le moment de leur achat ont été déterminés par la Société. Tous les achats effectués par la Société aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ont été effectués conformément aux règles et politiques de la TSX. Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022, la Société a racheté un total de 69 600 actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » pour une contrepartie en trésorerie de 499 \$.

NOTE 20 – CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (suite)

Nature et objet des autres composantes des capitaux propres

Surplus d'apport

Le compte de surplus d'apport sert à comptabiliser la valeur des transactions dont le paiement fait à des salariés, y compris des cadres supérieurs, dans le cadre de leur rémunération, est fondé sur des actions et est réglé en instruments de capitaux propres.

Autres éléments du résultat global

Écart de conversion cumulé

Le compte d'écart de conversion cumulé comprend tous les écarts de change résultant de la conversion des états financiers d'établissements à l'étranger, et aussi de la conversion d'actifs ou de passifs monétaires qui protègent l'investissement net de la Société dans des établissements à l'étranger.

Couvertures de flux de trésorerie

Le compte des couvertures de flux de trésorerie comprend la portion efficace de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie liés à des opérations couvertes qui n'ont pas encore eu lieu.

Régimes à prestations définies

Le compte des régimes à prestations définies comprend la réévaluation des passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite.

Autres capitaux propres

Le compte des autres capitaux propres comprend la réévaluation précédemment comptabilisée de la valeur actualisée des passifs au titre d'options de vente émises.

Dividendes sur actions ordinaires

En 2023, aucun dividende n'a été déclaré ou versé par la Société sur les actions à droit de vote plural de catégorie « A » ou les actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » en circulation.

Le 4 janvier 2022, à la suite de la clôture de la vente de sa division Dorel Sports, le conseil d'administration de Dorel a déclaré un dividende spécial de 12,00 \$ par action sur les actions à droit de vote subalterne de catégorie « B », les actions à droit de vote plural de catégorie « A », les unités d'actions différées, les droits à la valeur d'actions incessibles réglés en espèces et les droits différés à la valeur des actions réglés en espèces qui représente un montant total de 396 643 \$. Le dividende spécial déclaré à l'égard des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » et des actions à droit de vote plural de catégorie « A » en circulation, d'un montant de 390 642 \$, a été versé le 1^{er} février 2022 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 18 janvier 2022. Un total de 193 259 unités d'actions différées à l'intention des administrateurs et de 405 920 unités d'actions différées à l'intention des cadres supérieurs ont été émises comme équivalents de dividende relativement au dividende spécial déclaré sur les unités d'actions différées, représentant un montant total de 6 001 \$ (note 21).

NOTE 21 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Charge au titre des paiements fondés sur des actions comptabilisée dans les frais généraux et administratifs :

	2023	2022
Unités d'actions différées – administrateurs	– \$	235 \$
Unités d'actions différées – cadres supérieurs	–	209
Régime de droits à la valeur d'actions incessibles	–	(131)
Régime de droits différés à la valeur des actions	–	138
	– \$	451 \$

Le tableau qui suit résume les passifs liés aux régimes de droits à la valeur d'actions incessibles et de droits différés à la valeur des actions (réglés en espèces) comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière :

	2023	2022
Fournisseurs et autres dettes	– \$	420 \$

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs

La Société a un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs en vertu duquel un administrateur externe de la Société peut demander, chaque année, que sa rémunération d'administrateur lui soit versée sous la forme d'unités d'actions différées. Un participant au régime peut également recevoir des équivalents de dividende sous la forme d'unités d'actions différées.

Le nombre d'unités d'actions différées que reçoit un administrateur est déterminé en divisant le montant de la rémunération devant lui être versée sous la forme d'unités d'actions différées à cette date ou de dividendes devant lui être versés à la date de paiement (la « date d'attribution ») par la juste valeur des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société à la date d'attribution. La date d'attribution est le dernier jour de chaque trimestre de l'exercice de la Société dans le cas de la rémunération des administrateurs versée sous forme d'unités d'actions différées et la date à laquelle les dividendes sont payables dans le cas de dividendes. La juste valeur des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société correspond à leur cours de clôture moyen des cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Dès cessation de sa charge d'administrateur auprès de la Société, un administrateur peut recevoir, à la discrétion du conseil d'administration, l'un ou l'autre des éléments suivants :

- un montant en espèces correspondant au nombre d'unités d'actions différées portées au crédit de son compte, multiplié par la juste valeur des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » à la date à laquelle l'administrateur soumet un avis d'encaissement;
- un nombre d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » correspondant au nombre d'unités d'actions différées dans son compte; ou
- à la fois un montant en espèces et des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B ».

Sur les 750 000 unités d'actions différées dont l'émission était autorisée en vertu du régime, 409 765 étaient disponibles pour émission en vertu du régime d'unités d'actions différées au 30 décembre 2023.

NOTE 21 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

Variations du nombre d'unités d'actions différées en cours :

	2023	2022
Unités d'actions différées en cours au début de l'exercice	340 235	161 304
Émises en guise de paiement des jetons de présence	–	55 905
Émises à titre d'équivalents de dividende (note 20)	–	193 259
Règlement d'unités d'actions différées ¹⁾	–	(70 233)
Unités d'actions différées en cours à la fin de l'exercice	340 235	340 235
Total des droits acquis à la fin de l'exercice	340 235	340 235

- 1) Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2023, aucune unité d'actions différées n'a été réglée. Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022, 70 233 unités d'actions différées ont été réglées; 1 163 \$ ont été portés au débit du surplus d'apport et 777 \$, au crédit du capital social; la différence représentait les impôts que la Société était tenue de retenir en vertu de la loi lors du règlement.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des cadres supérieurs

La Société a un régime d'unités d'actions différées à l'intention de ses cadres supérieurs (le « Régime d'unités d'actions différées des cadres ») en vertu duquel les cadres supérieurs de la Société peuvent demander, chaque année, qu'une partie de leur salaire et primes annuelles leur soit versée sous la forme d'unités d'actions différées. Le Régime d'unités d'actions différées des cadres aide les cadres supérieurs à atteindre les niveaux prescrits de propriété d'actions de la Société. Un participant au régime peut également recevoir des équivalents de dividende sous la forme d'unités d'actions différées. Le nombre d'unités d'actions différées que reçoit un cadre supérieur est déterminé en divisant le montant du salaire et de la prime devant lui être versés sous la forme d'unités d'actions différées à cette date ou de dividendes devant lui être versés à la date de paiement (les « dates d'attribution ») par la juste valeur des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société à la date d'attribution. La date d'attribution est le dernier jour ouvrable de chaque mois de l'exercice de la Société dans le cas d'un salaire, la date à laquelle la prime est payée, ou le serait par ailleurs, au participant dans le cas d'une prime et la date à laquelle les dividendes sont payables dans le cas de dividendes. La juste valeur des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société correspond à la moyenne pondérée de leur cours pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution.

Le conseil d'administration peut également, à sa discrétion, attribuer des unités d'actions différées assorties de conditions d'acquisition des droits, comme des conditions de service ou de performance sans égard au marché. Les porteurs d'unités d'actions différées discrétionnaires ont le droit de recevoir des dividendes déclarés par la Société, qui sont comptabilisés sous forme d'attributions d'unités d'actions différées additionnelles dont la valeur équivaut aux dividendes versés sur les actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société. Ces attributions d'unités d'actions différées additionnelles sont assujetties aux mêmes conditions d'acquisition liées à la performance que les unités d'actions différées discrétionnaires sous-jacentes.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 21 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

Au terme de la durée de service d'un cadre supérieur, celui-ci peut recevoir, à la discrétion du conseil d'administration, l'un ou l'autre des éléments suivants :

- a) un montant en espèces correspondant au nombre d'unités d'actions différées portées au crédit de son compte, multiplié par la juste valeur de marché des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » à la date à laquelle le cadre supérieur soumet un avis d'encaissement;
- b) un nombre d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » correspondant au nombre d'unités d'actions différées dans son compte; ou
- c) à la fois un montant en espèces et des actions à droit de vote subalterne de catégorie « B ».

Sur les 1 750 000 unités d'actions différées dont l'émission était autorisée en vertu du régime, 1 002 476 étaient disponibles pour émission en vertu du Régime d'unités d'actions différées des cadres supérieurs au 30 décembre 2023.

Variations du nombre d'unités d'actions différées en cours :

	2023	2022
Unités d'actions différées en cours au début de l'exercice	773 840	430 164
Émises au titre de salaires versés et de primes payées	–	29 118
Émises à titre d'équivalents de dividende (note 20)	–	405 920
Règlement d'unités d'actions différées ¹⁾	(26 316)	(91 362)
Unités d'actions différées en cours à la fin de l'exercice	747 524	773 840
Total des droits acquis à la fin de l'exercice	747 524	773 840

- 1) Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2023, 26 316 unités d'actions différées ont été réglées (91 362 unités d'actions différées en 2022); 386 \$ (1 176 \$ en 2022) ont été portés au débit du surplus d'apport et 349 \$ (598 \$ en 2022), au crédit du capital social, la différence représentait les impôts que la Société était tenue de retenir en vertu de la loi lors du règlement.

Régimes d'intéressement à long terme (réglés en espèces)

La Société offre les régimes d'intéressement à long terme suivants à l'intention de ses cadres supérieurs et de certains salariés clés :

- Un régime de **droits à la valeur d'actions incessibles** qui permet à ces derniers de toucher un paiement en espèces égal au nombre d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » de la Société qui sont sous-jacentes aux droits acquis aux termes du régime de droits à la valeur d'actions incessibles multiplié par la moyenne pondérée de leur cours pour les cinq jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits. Les droits à la valeur d'actions incessibles sont entièrement acquis après trois ans à partir de la date d'attribution. Ils sont acquis sur la base de conditions de service et ne sont pas soumis à des conditions de performance. Un participant au régime peut également recevoir des équivalents de dividende sous la forme de droits à la valeur d'actions incessibles.
- Un régime de **droits différés à la valeur des actions** qui permet à ces derniers de toucher un paiement en espèces. Les droits différés à la valeur des actions sont acquis sur la base de conditions de performance sans égard au marché. Le nombre de droits différés à la valeur des actions qui peuvent être acquis peut atteindre jusqu'à 1,5 fois le nombre réel de droits différés à la valeur des actions attribués si une performance financière exceptionnelle est atteinte. Un participant au régime peut également recevoir des équivalents de dividende sous la forme de droits différés à la valeur des actions.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 21 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

Les variations du nombre de droits à la valeur d'actions incessibles et de droits différés à la valeur des actions en cours se présentent comme suit.

	2023		2022	
	Régime de droits à la valeur d'actions incessibles	Régime de droits différés à la valeur des actions	Régime de droits à la valeur d'actions incessibles	Régime de droits différés à la valeur des actions
En cours au début de la période	96 605	–	79 440	147 547
Attribués à titre d'équivalents de dividende	–	–	51 182	112 161
Ajustement selon la performance	–	–	–	(33 379)
Réglés	(95 523)	–	(33 126)	(226 258)
Annulés	(1 082)	–	(891)	(71)
En cours à la fin de la période	–	–	96 605	–

NOTE 22 – RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS CLÉS

Les cadres supérieurs clés comprennent la haute direction de la Société et les membres de son conseil d'administration. Le tableau suivant présente les montants comptabilisés à titre de charge liée aux cadres supérieurs clés de la Société :

	2023	2022
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	4 848 \$	4 610 \$
Coûts de la sécurité sociale	147	572
Cotisations aux régimes à cotisations définies	8	7
Paielements fondés sur des actions	–	261
	5 003 \$	5 450 \$

NOTE 23 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS**a) Engagements au titre de dépenses en immobilisations**

Au 30 décembre 2023, la Société avait des engagements au titre de dépenses en immobilisations d'environ 1 689 \$.

b) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société a accordé des lettres de garantie de crédit irrévocables, émises par des institutions financières renommées, et d'autres garanties à des tiers divers dans le but de les indemniser au cas où la Société n'honorait pas ses obligations contractuelles, au titre par exemple du règlement de réclamations en vertu de la responsabilité produits, de contrats de location et de licence, de droits de douane et de réclamations d'indemnités pour accidents du travail. Au 30 décembre 2023, les lettres de garantie de crédit et autres garanties en cours totalisaient 22 138 \$. Comme un grand nombre de ces garanties n'auront jamais à être exercées, ces montants ne sont pas représentatifs des sorties de fonds futures qui seront exigées. Aucune perte significative n'est prévue du fait de ces contrats et garanties et aucun montant n'a été provisionné dans les états financiers consolidés de la Société à l'égard de ces garanties.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 23 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS (suite)**c) Éventualités**

La Société est actuellement mise en cause dans diverses réclamations et poursuites. Si la direction estime probable qu'une perte résultera de telles situations et que cette perte peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, le montant de la perte est comptabilisé, ou la provision médiane est comptabilisée lorsque la perte est estimée au moyen d'une fourchette et qu'aucun point à l'intérieur de la fourchette n'est plus probable qu'un autre. Lorsqu'une perte résultant de telles situations est probable, les montants pouvant être recouvrés par suite de poursuites judiciaires contre des tiers ou de demandes reconventionnelles ne sont comptabilisés que si la direction, après avoir consulté des conseillers juridiques externes, est d'avis que ces recouvrements sont pratiquement assurés. Au fur et à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent disponibles, tout passif éventuel lié à de telles questions est évalué et les estimations sont révisées, s'il y a lieu. À la lumière des renseignements actuellement disponibles, la direction est d'avis que le résultat final de telles questions, prises individuellement ou globalement, n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière ou les tendances générales des résultats d'exploitation de la Société.

NOTE 24 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les écarts entre le recouvrement d'impôts sur le résultat établi en appliquant les taux d'imposition de base canadiens combinés (fédéral et provinciaux) à la perte avant impôts sur le résultat liée aux activités poursuivies s'expliquent comme suit :

	2023		2022	
	\$	%	\$	%
Perte avant impôt sur le résultat liée aux activités poursuivies	(76 923)	—	(127 978)	—
Recouvrement d'impôt sur le résultat ¹⁾	(20 154)	26,2	(33 530)	26,2
Plus (moins) les effets des facteurs suivants :				
Écart des taux d'imposition prévus par la loi des filiales étrangères	1 936	(2,5)	1 716	(1,4)
Non-comptabilisation d'économies fiscales liées à des pertes fiscales et des différences temporaires	14 714	(19,1)	29 846	(23,3)
Avantage résultant de pertes fiscales et de différences temporaires d'une période précédente non comptabilisées antérieurement	(303)	0,4	—	—
Reprise de la réduction de valeur antérieure d'un actif d'impôt différé	(7 935)	10,3	—	—
Incitatifs fiscaux	(550)	0,7	(757)	0,6
Différences permanentes	(3 024)	3,9	(5 157)	4,1
Variations des taux d'imposition	—	—	(24)	—
Taux de change et autres – net	743	(1,0)	(1 159)	0,9
	(14 573)	18,9	(9 065)	7,1

- 1) Le taux d'imposition prévu par la loi est respectivement de 26,2 % et 26,2 % pour les exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022. Le taux d'imposition s'appliquant à la Société est le taux combiné canadien en vigueur dans les ressorts territoriaux où la Société exerce ses activités.

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 24 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

Détails du recouvrement d'impôt lié aux activités poursuivies :

	2023	2022
Charge d'impôt exigible, incluant un recouvrement de 743 \$ (une charge de 1 353 \$ en 2022) au titre d'années d'imposition antérieures	1 722 \$	5 068 \$
Recouvrement d'impôt différé :		
Création et renversement de différences temporaires	(8 057)	(14 109)
Avantage résultant de pertes fiscales et de différences temporaires d'une période précédente non comptabilisées antérieurement	(303)	–
Reprise de la réduction de valeur antérieure d'un actif d'impôt différé	(7 935)	–
Incidence de la variation des taux d'imposition	–	(24)
	<u>(16 295)</u>	<u>(14 133)</u>
	<u>(14 573) \$</u>	<u>(9 065) \$</u>

Actifs et passifs d'impôt différé dans les états consolidés de la situation financière :

	2023	2022
Actifs d'impôt différé	44 606 \$	28 536 \$
Passifs d'impôt différé	<u>(7 550)</u>	<u>(7 773)</u>
	<u>37 056 \$</u>	<u>20 763 \$</u>

Détails de la variation des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé :

	Solde au 30 décembre 2022	Comptabilisé dans la perte nette liée aux activités poursuivies	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Autres ¹⁾	Solde au 30 décembre 2023
Pertes en capital et pertes fiscales d'exploitation reportées en avant	5 976 \$	9 716 \$	297 \$	40 \$	16 029 \$
Obligations nettes au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	3 300	(1 742)	(452)	144	1 250
Autres passifs	131	20	(39)	(3)	109
Dette à long terme	(46)	(14)	–	(2)	(62)
Créances clients	4 283	598	–	77	4 958
Stocks	8 686	754	–	20	9 460
Fournisseurs et autres dettes	2 775	3 328	–	(7)	6 096
Provisions	7 003	(1 275)	–	25	5 753
Actifs détenus en vue de la vente	(575)	598	–	(23)	–
Immobilisations corporelles	(6 217)	(1 064)	–	(9)	(7 290)
Actifs au titre de droits d'utilisation ²⁾	(35 415)	4 196	–	(197)	(31 416)
Obligations locatives ²⁾	37 789	(3 831)	–	207	34 165
Immobilisations incorporelles	(13 297)	1 755	–	(146)	(11 688)
Goodwill	46	168	–	3	217
Autres	6 324	3 088	–	63	9 475
	<u>20 763 \$</u>	<u>16 295 \$</u>	<u>(194) \$</u>	<u>192 \$</u>	<u>37 056 \$</u>

1) Le poste « Autres » regroupe les variations des taux de change.

2) L'adoption des modifications d'IAS 12 relatives à l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction a entraîné la présentation d'une majoration de 35 415 \$ de l'actif d'impôt différé lié aux obligations locatives et du passif d'impôt différé lié aux actifs au titre de droits d'utilisation au 30 décembre 2022, sans incidence sur le montant net de l'actif d'impôt différé comptabilisé [se reporter à la note 3 c)].

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 24 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

	Solde au 30 décembre 2021	Comptabilisé dans la perte nette liée aux activités poursuivies	Comptabilisé dans le bénéfice lié à l'activité abandonnée	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Reclassé dans les actifs détenus en vue de la vente et passifs connexes	Autres ¹⁾	Solde au 30 décembre 2022
Pertes en capital et pertes fiscales d'exploitation reportées en avant	2 976 \$	4 287 \$	977 \$	(391) \$	(977) \$	(896) \$	5 976 \$
Obligations nettes au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	4 200	1 893	158	(2 544)	(158)	(249)	3 300
Autres passifs	829	40	(318)	(380)	318	(358)	131
Dettes à long terme	1 027	(1 069)	—	—	—	(4)	(46)
Créances clients	4 476	(167)	—	—	—	(26)	4 283
Stocks	6 313	2 255	—	—	—	118	8 686
Fournisseurs et autres dettes	3 125	(345)	(4 512)	—	4 512	(5)	2 775
Provisions	6 178	852	—	—	—	(27)	7 003
Actifs détenus en vue de la vente	(98)	(485)	—	—	—	8	(575)
Immobilisations corporelles	(6 125)	19	—	—	—	(111)	(6 217)
Actifs au titre de droits d'utilisation ²⁾	(20 390)	(15 411)	—	—	—	386	(35 415)
Obligations locatives ²⁾	24 116	14 451	—	—	—	(778)	37 789
Immobilisations incorporelles	(16 964)	2 225	—	—	—	1 442	(13 297)
Goodwill	57	(38)	(2)	—	2	27	46
Surplus d'apport	(757)	757	—	—	—	—	—
Autres	1 410	4 869	26	—	(26)	45	6 324
	10 373 \$	14 133 \$	(3 671) \$	(3 315) \$	3 671 \$	(428) \$	20 763 \$

1) Le poste « Autres » regroupe les variations des taux de change.

2) L'adoption des modifications d'IAS 12 relatives à l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction a entraîné la présentation d'une majoration de 35 415 \$ de l'actif d'impôt différé lié aux obligations locatives et du passif d'impôt différé lié aux actifs au titre de droits d'utilisation au 30 décembre 2022, sans incidence sur le montant net de l'actif d'impôt différé comptabilisé [se reporter à la note 3 c)].

Des actifs d'impôt différé nets de 37 790 \$ étaient comptabilisés au 30 décembre 2023 (29 204 \$ en 2022) dans les ressorts territoriaux où la Société a subi des pertes au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent. Compte tenu du niveau de revenu historique ou des projections de revenus futurs, la direction est d'avis qu'il est probable que la Société réalisera les économies liées à ces différences déductibles et ces pertes fiscales d'exploitation reportées en avant.

Au 30 décembre 2023, les pertes d'exploitation nettes reportées en avant et les différences temporaires déductibles pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôt différé se chiffraient à 518 175 \$ (478 368 \$ en 2022). Ces pertes d'exploitation nettes reportées en avant expireront à compter de 2025. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés liés aux pertes fiscales d'exploitation reportées en avant se chiffraient à 110 095 \$ au 30 décembre 2023 (96 550 \$ en 2022).

La Société n'a pas comptabilisé de passifs d'impôt différé à l'égard des résultats non distribués de ses filiales dans l'exercice considéré ou les exercices précédents parce qu'elle n'a pas l'intention de vendre ces participations ni d'en rapatrier des fonds, auquel cas les résultats non distribués pourraient devenir imposables. Lors de la distribution de ces résultats sous la forme de dividendes ou autrement, la Société pourrait être assujettie aux impôts sur le résultat et/ou à des retenues d'impôts. Les différences temporaires imposables pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés se chiffrent à environ 143 119 \$ (155 001 \$ en 2022).

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 24 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

Des lois Pilier 2 ont été adoptées ou quasi adoptées dans certains territoires où les filiales de la Société exercent leurs activités. En mai 2023, l'IASB a publié la modification d'IAS 12 intitulée *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2* qui prévoit une exception temporaire obligatoire à l'exigence de comptabilisation et de présentation des impôts différés découlant d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée dans le but de mettre en œuvre le modèle de règles du Pilier 2, publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il peut notamment s'agir d'une loi instaurant un impôt complémentaire minimum national qui est admissible selon ces règles. La Société a appliqué l'exception temporaire dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 décembre 2023.

La Société a évalué son exposition potentielle aux impôts sur le résultat découlant du Pilier 2. Cette évaluation repose sur les plus récentes informations disponibles concernant la performance financière des entités constitutives de la Société. Selon cette évaluation, les taux d'impôt effectifs découlant du Pilier 2 dans la plupart des territoires où les filiales de la Société exercent leurs activités sont supérieurs à 15 %. Cependant, il y a un nombre limité de territoires où le régime de protection transitoire ne s'applique pas. Néanmoins, la Société ne s'attend pas à ce que l'adoption du modèle de règles du Pilier 2 ait une incidence importante sur son taux d'imposition effectif global, qui est actuellement de 18,9 %.

L'étendue des activités de la Société et la complexité globale des réglementations fiscales obligent la Société à apprécier des incertitudes et à porter des jugements dans l'estimation des impôts qu'elle devra payer ultimement. Le montant final des impôts qui devront être payés dépend de nombreux facteurs, notamment des négociations avec les autorités fiscales de divers pays, des résultats de litiges fiscaux et de la résolution de différends consécutifs à des vérifications fiscales par les administrations fédérales, provinciales, étatiques et locales. La résolution de ces incertitudes et les impôts qui en résulteront au bout du compte pourront se traduire par des ajustements aux actifs et aux passifs d'impôts de la Société.

NOTE 25 – BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le nombre de base et le nombre dilué d'actions en circulation qui a servi au calcul du bénéfice (de la perte) par action de base et dilué(e) :

	2023	2022
Perte nette liée aux activités poursuivies	(62 350)\$	(118 913)\$
Bénéfice lié à l'activité abandonnée, déduction faite de l'impôt	–	254 876
(Perte nette) bénéfice net	<u>(62 350)\$</u>	<u>135 963 \$</u>
Moyenne pondérée quotidienne du nombre d'actions à droit de vote plural de catégorie « A » et d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B »	32 541 953	32 536 991
Effet dilutif des unités d'actions différées	–	846 413
Moyenne pondérée du nombre dilué d'actions	<u>32 541 953</u>	<u>33 383 404</u>
(Perte) bénéfice par action (en dollars)		
Activités poursuivies, de base et après dilution	(1,92)\$	(3,65)\$
Activité abandonnée, de base	– \$	7,83 \$
Activité abandonnée, après dilution	– \$	7,63 \$
Total, de base	<u>(1,92)\$</u>	<u>4,18 \$</u>
Total, après dilution	<u>(1,92)\$</u>	<u>4,07 \$</u>

NOTE 25 – BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION (suite)

Pour l'exercice clos le 30 décembre 2023, 1 087 759 unités d'actions différées ont été exclues du calcul de la perte par action liée aux activités poursuivies présentée ci-dessus (en 2022, 1 114 075 unités d'actions différées ont été exclues du calcul de la perte par action liée aux activités poursuivies), car elles étaient considérées comme ayant un effet antidilutif.

NOTE 26 – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations nettes des soldes liés aux activités opérationnelles :

	2023	2022
Créances clients	(2 995) \$	71 064 \$
Stocks	62 502	(63 150)
Autres actifs	(6 328)	4 494
Fournisseurs et autres dettes	40 165	(50 614)
Passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite	(4 787)	(2 208)
Provisions	(3 257)	3 291
Autres passifs	1 290	(4 956)
	<u>86 590 \$</u>	<u>(42 079) \$</u>

Composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :

	2023	2022
Trésorerie	23 019 \$	32 051 \$
Placements à court terme	1 070	358
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>24 089 \$</u>	<u>32 409 \$</u>

Les tableaux consolidés des flux de trésorerie ne tiennent pas compte des opérations suivantes sans effet sur la trésorerie :

	2023	2022
Acquisition d'immobilisations corporelles financée par des fournisseurs et autres dettes	<u>1 487 \$</u>	<u>3 393 \$</u>
Entrées, modifications et réévaluations de contrats de location liées aux actifs au titre de droits d'utilisation financés par des obligations locatives	<u>24 025 \$</u>	<u>97 873 \$</u>
Acquisition d'immobilisations incorporelles financée par des fournisseurs et autres dettes	<u>411 \$</u>	<u>863 \$</u>

LES INDUSTRIES DOREL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022
(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 26 – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Rapprochement entre les variations des passifs, à l'exception des obligations locatives (pour lesquelles les informations sont présentées à la note 10 b), et les flux de trésorerie liés aux activités de financement :

	Solde au 30 décembre 2022	Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement			Effet des variations des taux de change	Variations hors trésorerie		Solde au 30 décembre 2023
		Produit	Rembourse- ments	Coûts de financement		Intérêts au titre de la désactua- lisation	Variations de la juste valeur	
Dette bancaire	11 946 \$	– \$	(4 669) \$	– \$	40 \$	– \$	– \$	7 317 \$
Facilité de crédit garantie par des actifs	208 420	–	(101 813)	(393)	1 370	664	–	108 248
Facilité d'emprunt à terme	–	88 000	–	(7 608)	–	252	–	80 644
Financement par emprunt	33 703	–	(1 485)	–	659	–	–	32 877
Solde de prix de vente	5 666	–	(2 833)	–	–	–	–	2 833
Autres	8 941	3 902	(1 342)	–	(438)	–	–	11 063
Total de la dette à long terme	256 730 \$	91 902 \$	(107 473) \$	(8 001) \$	1 591 \$	916 \$	– \$	235 665 \$
Actif lié aux swaps de taux d'intérêt	(1 493) \$	1 393 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(312) \$	(412) \$

	Solde au 30 décembre 2021	Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement			Effet des variations des taux de change	Variations hors trésorerie		Solde au 30 décembre 2022
		Produit	Rembourse- ments	Coûts de financement		Intérêts au titre de la désactua- lisation	Variations de la juste valeur et autres ¹⁾	
Dette bancaire	3 783 \$	8 276 \$	– \$	– \$	(113) \$	– \$	– \$	11 946 \$
Effets non garantis de premier rang	125 126 \$	– \$	(127 500) \$	– \$	– \$	2 374 \$	– \$	– \$
Facilité de crédit garantie par des actifs	302 124	–	(95 433)	(1 116)	46	1 580	1 219	208 420
Financement par emprunt	–	35 227	(1 294)	–	(230)	–	–	33 703
Solde de prix de vente	6 076	–	–	–	(410)	–	–	5 666
Autres	5 011	5 745	(1 771)	–	(44)	–	–	8 941
Total de la dette à long terme	438 337 \$	40 972 \$	(225 998) \$	(1 116) \$	(638) \$	3 954 \$	1 219 \$	256 730 \$
Actif au titre du financement différé	(232) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	232 \$	– \$	– \$
Passif (actif) lié aux swaps de taux d'intérêt à des fins de couverture	1 623 \$	– \$	(431) \$	– \$	– \$	– \$	(2 685) \$	(1 493) \$

- 1) Le montant de 1 219 \$ dans la catégorie « Autres » représente les frais différés comptabilisés au titre de la division Sports, qui a été vendue le 4 janvier 2022.

NOTE 27 – FRAIS FINANCIERS, AMORTISSEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS

a) Frais financiers

	2023	2022
Intérêts sur la dette à long terme – y compris l'incidence de la couverture de flux de trésorerie relative aux swaps de taux d'intérêt et l'intérêt au titre de la désactualisation relatif à la dette à long terme portant intérêt à taux fixes	15 751 \$	13 367 \$
Intérêts sur les obligations locatives [note 10 c)]	6 655	5 945
Frais de remboursement anticipé sur le remboursement des effets non garantis de premier rang	–	6 375
Autres intérêts	2 320	3 312
	24 726 \$	28 999 \$

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 27 – FRAIS FINANCIERS, AMORTISSEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS (suite)**b) Amortissements**

Les amortissements des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles sont compris dans les postes suivants des états consolidés du résultat :

	2023				2022			
	Immobilisations corporelles (note 9)	Actifs au titre de droits d'utilisation [note 10 a)]	Immobilisations incorporelles (note 11)	Total	Immobilisations corporelles (note 9)	Actifs au titre de droits d'utilisation [note 10 a)]	Immobilisations incorporelles (note 11)	Total
Compris dans le coût des produits vendus	13 659 \$	29 561 \$	– \$	43 220 \$	12 993 \$	27 038 \$	– \$	40 031 \$
Compris dans les frais de vente	139	7 557	2 864	10 560	101	6 602	3 618	10 321
Compris dans les frais généraux et administratifs	4 086	2 290	2 125	8 501	3 636	2 846	4 327	10 809
Compris dans les frais de recherche et de développement	–	18	7 205	7 223	–	21	10 036	10 057
	17 884 \$	39 426 \$	12 194 \$	69 504 \$	16 730 \$	36 507 \$	17 981 \$	71 218 \$

c) Charge au titre des avantages du personnel

	2023	2022
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	199 060 \$	189 511 \$
Coûts de la sécurité sociale	46 112	45 800
Indemnités de cessation d'emploi et de licenciement (note 6)	4 585	5 262
Cotisations aux régimes à cotisations définies (note 19)	3 030	3 089
Charges relatives aux régimes à prestations définies (note 19)	1 694	3 212
(Produits relatifs) charges relatives au régime d'avantages complémentaires de retraite (note 19)	(2 717)	105
Paielements fondés sur des actions (note 21)	–	451
	251 764 \$	247 430 \$

NOTE 28 – INFORMATION SECTORIELLE

Les principaux secteurs opérationnels de la Société se fondent sur deux lignes d'activité distinctes et sont les suivants :

- **Division Dorel Produits de puériculture** : conception, fourniture, fabrication, distribution et vente au détail d'accessoires pour enfants comprenant sièges d'auto pour enfants, poussettes, matériel pour la maison, jouets d'éveil et articles de soins et dispositifs de sécurité pour enfants.
- **Division Dorel Maison** : conception, fourniture, fabrication et distribution de meubles prêts-à-assembler et de produits pour la maison, comprenant meubles pliables en métal, futons, meubles pour enfants, escabeaux, chariots manuels, échelles, meubles d'extérieur et autres articles de mobilier importés.

La division Dorel Sports a été présentée en tant qu'activité abandonnée au cours de 2022 (se reporter à la note 5).

Les méthodes comptables suivies pour la préparation des informations par secteurs opérationnels sont les mêmes que celles utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés de la Société et décrites à la note 3.

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 28 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Les secteurs opérationnels ci-dessus sont les unités d'exploitation stratégiques de la Société qui sont définies en fonction de leurs produits et gérées séparément. La Société évalue sa performance financière au moyen de mesures du résultat des activités sectorielles avant frais financiers et impôts.

Secteurs à présenter

	Total		Dorel Produits de puériculture		Dorel Maison	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Produits	1 388 748 \$	1 570 274 \$	829 778 \$	810 191 \$	558 970 \$	760 083 \$
Coût des produits vendus (note 8)	1 144 968	1 365 261	610 669	654 160	534 299	711 101
Bénéfice brut	243 780	205 013	219 109	156 031	24 671	48 982
Frais de vente	126 096	126 033	101 185	98 385	24 911	27 648
Frais généraux et administratifs	121 321	121 158	89 751	86 501	31 570	34 657
Frais de recherche et de développement	24 536	26 758	19 345	21 568	5 191	5 190
Perte de valeur (reprise de perte de valeur) sur les créances clients	1 117	239	866	242	251	(3)
Frais de restructuration (note 6)	4 532	8 445	1 551	8 445	2 981	–
(Perte) bénéfice opérationnel(le)	(33 822)	(77 620)	6 411 \$	(59 110) \$	(40 233) \$	(18 510) \$
Frais financiers	24 726	28 999				
Charges du siège social	18 375	21 359				
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(14 573)	(9 065)				
Perte nette liée aux activités poursuivies	(62 350) \$	(118 913) \$				
Total des actifs	971 678 \$	1 021 040 \$	578 988 \$	573 067 \$	392 690 \$	447 973 \$
Total des passifs	525 794 \$	504 516 \$	322 302 \$	313 609 \$	203 492 \$	190 907 \$
Entrées d'immobilisations corporelles	13 919 \$	20 819 \$	13 134 \$	16 211 \$	785 \$	4 608 \$
Entrées d'immobilisations incorporelles	7 263 \$	7 641 \$	7 263 \$	7 641 \$	– \$	– \$
Amortissement compris dans (la perte) le bénéfice opérationnel(le)	68 926 \$	70 417 \$	49 110 \$	51 767 \$	19 816 \$	18 650 \$
Dépréciation d'immobilisations corporelles comprise dans (la perte) le bénéfice opérationnel(le) (notes 6 et 9)	– \$	73 \$	– \$	73 \$	– \$	– \$

NOTE 28 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Ventilation des produits

Les produits se composent principalement des produits tirés des ventes de biens. La Société ventile ses produits au sein de chaque secteur opérationnel en fonction du secteur géographique où la société vendeuse est située et en fonction des canaux de distribution puisqu'elle estime que cette méthode reflète le mieux comment la nature, le calendrier et le degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie sont touchés par les facteurs économiques. Le tableau suivant présente la ventilation des produits de la Société :

	Total		Dorel Produits de puériculture		Dorel Maison	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Secteur géographique						
Canada	89 981 \$	117 062 \$	24 546 \$	20 450 \$	65 435 \$	96 612 \$
États-Unis	821 777	995 480	357 536	368 114	464 241	627 366
Europe	303 812	274 774	274 518	238 669	29 294	36 105
Amérique latine	130 810	135 521	130 810	135 521	–	–
Asie	6 223	12 798	6 223	12 798	–	–
Autres pays	36 145	34 639	36 145	34 639	–	–
Total	1 388 748 \$	1 570 274 \$	829 778 \$	810 191 \$	558 970 \$	760 083 \$
Canaux de distribution						
Détaillants traditionnels	780 435 \$	839 219 \$	536 691 \$	547 690 \$	243 744 \$	291 529 \$
Détaillants Internet	600 583	724 448	285 357	255 894	315 226	468 554
Autres	7 730	6 607	7 730	6 607	–	–
Total	1 388 748 \$	1 570 274 \$	829 778 \$	810 191 \$	558 970 \$	760 083 \$

Total des actifs et total des passifs

	2023	2022
Total des actifs		
Total des actifs des secteurs à présenter	971 678 \$	1 021 040 \$
Actifs du siège social	29 249	39 408
Total	1 000 927 \$	1 060 448 \$
Total des passifs		
Total des passifs des secteurs à présenter	525 794 \$	504 516 \$
Passifs du siège social	250 431	274 788
Total	776 225 \$	779 304 \$

LES INDUSTRIES DOREL INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Exercices clos les 30 décembre 2023 et 2022

(tous les chiffres sont en milliers de dollars US)

NOTE 28 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)Information géographique relative aux actifs non courants

L'information géographique relative aux actifs non courants de la Société, pour les secteurs opérationnels, est fondée sur leur emplacement géographique.

Immobilisations corporelles, actifs au titre de droits d'utilisation, immobilisations incorporelles et goodwill		
	2023	2022
Canada	71 202 \$	78 635 \$
États-Unis	124 530	139 853
Europe	74 697	74 831
Amérique latine	15 064	11 059
Asie	31 816	33 286
Autres pays	3 981	4 405
	<u>321 290 \$</u>	<u>342 069 \$</u>

Goodwill

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du goodwill par secteur à présenter. La division Dorel Produits de puériculture n'a aucun goodwill résiduel.

	Dorel Maison
Solde au 30 décembre 2021	45 523 \$
Effet des variations des taux de change	(318)
Solde au 30 décembre 2022	45 205 \$
Effet des variations des taux de change	212
Solde au 30 décembre 2023	<u>45 417 \$</u>

Concentration du risque de crédit

Les ventes au principal client de la Société, décrites à la note 18, se concentraient comme suit :

	Total		Canada		États-Unis		Étranger	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Dorel Produits de puériculture	25,3 %	21,6 %	0,8 %	0,6 %	18,0 %	15,9 %	6,5 %	5,1 %
Dorel Maison	16,9 %	24,6 %	1,4 %	2,4 %	15,5 %	22,2 %	– %	– %
Total	<u>42,2 %</u>	<u>46,2 %</u>	<u>2,2 %</u>	<u>3,0 %</u>	<u>33,5 %</u>	<u>38,1 %</u>	<u>6,5 %</u>	<u>5,1 %</u>